

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1221

25 juin 2009

### SOMMAIRE

AC Agri-Opportunity Fund .....	58570	Impresa S.A. ....	58600
Alia S.A. ....	58564	Impresa S.A. ....	58599
Allianz Global Investors Luxembourg S.A. .....	58565	ISO 200 S.A. ....	58600
Anthus Partnership, S.e.c.s. ....	58595	Juggling Paradigms .....	58596
Antipodes S.A. ....	58566	LaFayette Investissement S.à r.l. ....	58598
Barista S.à r.l. ....	58600	Land Investments S.A. ....	58563
BCV Dynamic Fund .....	58566	Leading Edge Participations SA .....	58602
Beautymed Holding S.A. ....	58564	Les Marres Investissement .....	58562
Bezons Jaures (Lux) S.à r.l. ....	58598	Luxembourg International Investment Company (L I I C) S.A. ....	58602
Centre de Beauté et d'Esthétique NA- THALIE S.à r.l. ....	58597	Magnes S.A. ....	58599
Copenhagen Retail Exclusive Lux S. à r. l. .....	58603	Mat Investment S.A. ....	58562
Coviden International Finance S.A. ....	58601	Midland Pyxis Group S.A. ....	58568
Criali Investment S.A. ....	58563	Morgan Stanley Ursa S.à r.l. ....	58603
Den Daachdecker S.à r.l. ....	58601	MW Advisory Services S.A. ....	58600
Dièdre .....	58566	Orpheus Investment S.A. ....	58602
Dièdre .....	58603	Pepson Investment S.à r.l. ....	58598
Doremi .....	58567	Plénitude S.A. ....	58565
East West Tiles S.A. ....	58563	Plurimetals S.A. ....	58600
EFG FP Strategy .....	58596	ProLogis UK LXIV S.à r.l. ....	58599
EPP Ivry Hoche Holding Lux S.à r.l. ....	58598	ProLogis UK LXXIV S.à r.l. ....	58598
EPP Rue Martel (Lux) S.à r.l. ....	58599	Regus plc .....	58608
Eurinvest Holding S.A. ....	58596	Rendite Lux I S.A. ....	58602
Euroconsulting S.à r.l. ....	58569	RP Lux A S.à r.l. ....	58603
Everest Investment Group .....	58603	Sisu Group S.A. ....	58597
Fel Lux 1 S.à r.l. ....	58601	Sisu Group S.A. ....	58597
Financial Overseas Investment .....	58562	Stella Holding S.A. ....	58568
Fovalux S.A. ....	58596	St James Development S.A. ....	58602
Garlaban Holding S.A. ....	58567	TDS S.A. ....	58597
Gavalli Properties S.A. ....	58596	Tecuman S.A. ....	58601
Green European Venture Capital S.A. ...	58567	TeliaSonera International Carrier Luxem- bourg S.A. ....	58597
Ildiko Holding S.A. ....	58564	The Building Square S.A. ....	58601
Impresa S.A. ....	58599	United Artists Growing Holding S.A. ....	58569
		Wodan Invest S.A. ....	58565

**Mat Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 121.513.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 27 juillet 2009 à 16.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 9 juin 2009 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009072463/696/15.

---

**Les Marres Investissement, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 117.953.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 2 juin 2009, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 27 juillet 2009 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009074834/795/18.

---

**Financial Overseas Investment, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 33.333.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le lundi, 6 juillet 2009 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décharge à l'administrateur démissionnaire, M. Pietro LONGO, pour l'exercice de son mandat.
6. Nomination de M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
7. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2009070509/29/20.

---

**Land Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 62.225.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 27 juillet 2009 à 10.30 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 8 juin 2009 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009072465/696/15.

---

**East West Tiles S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 59.516.

Les actionnaires sont convoqués à une

**DEUXIÈME ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 27 juillet 2009 à 14.30 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une première assemblée générale a été tenue le 8 juin 2009, les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales afin de délibérer valablement sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la même loi n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2009074836/29/18.

---

**Criali Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.  
R.C.S. Luxembourg B 110.028.

Cet avis de convocation remplace et annule l'avis du 12 juin 2009.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des actionnaires de la société qui se tiendra au 18 rue de l'eau L-1449 Luxembourg, le 6 juillet 2009 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Constatation du report de la date de l'assemblée générale ordinaire et approbation dudit report;
2. Rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
3. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31.12.2008 et affectation du résultat;
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Décision à prendre relativement à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;  
et
6. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2009071032/3665/20.

---

**Alia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 107.219.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 2 juin 2009, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 27 juillet 2009 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009074844/795/18.

---

**Ildiko Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 61.685.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 2 juin 2009, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 27 juillet 2009 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009074847/795/18.

---

**Beautymed Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 84.865.

Die Aktionäre werden hiermit zur

**AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Gesellschaft eingeladen, die am 31. Juli 2009 um 14.00 Uhr, in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

*Tagesordnung:*

Beschluss über die Weiterführung der Gesellschaft, gemäss Artikel 100 der Gesetzgebung über die Handelsgesellschaften.

Die ausserordentliche Generalversammlung vom 16. Juni 2009 konnte keinen Beschluss über diesen Punkt der Tagesordnung fassen, da die gesetzlich erforderliche Aktienmehrheit nicht vertreten war.

Für die Beschlussfähigkeit der Generalversammlung vom 31. Juli 2009 gilt keine Mindestanwesenheit.

*Der Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2009074835/534/17.

---

**Plénitude S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 40.727.

Le Conseil d'administration prie les actionnaires de la société anonyme PLENITUDE S.A. d'assister à  
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le jeudi 16 juillet 2009 à 11.45 heures à Luxembourg au 10A, rue Henri M. Schnadt,  
L-2530 Luxembourg afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2009, suppression de la valeur nominale des 25.800 actions représentatives du capital social.
2. Avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2009, changement de la monnaie d'expression du capital social de Dollars US en Euros et détermination du capital social en sa nouvelle expression par application du cours de change moyen du 30 juin 2009.
3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.
4. Pouvoirs à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'accomplir toutes les formalités administratives en vue de l'échange des titres de la Société et, en général, faire tout ce qui est utile ou nécessaire pour l'exécution des résolutions qui précèdent.
5. Divers.

Les actionnaires sont informés que cette assemblée a besoin d'un quorum de présence de cinquante pour cent des actions pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à cette assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant la date de l'assemblée, auprès du siège à Luxembourg.

*Pour le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009074843/755/26.

**Wodan Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 108.933.

The shareholders are cordially invited to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Wodan Invest S.A. to be held on July 6<sup>th</sup>, 2009 at 16.00 pm at the registered office of the Company.

The Meeting has the following

*Agenda:*

1. Change of the members of the Board of directors and the Statutory Auditor of the Company;
2. Change of the registered office of the Company;
3. Miscellaneous.

*The Directors.*

Référence de publication: 2009069162/536/15.

**Allianz Global Investors Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 27.856.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25.05.2009.

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Thomas Nummer / Christoph Adamy

Référence de publication: 2009071030/12.

(090084031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

**Antipodes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 40.744.

Le Conseil d'administration prie les actionnaires de la société anonyme ANTIPODES S.A. d'assister à  
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
des actionnaires qui se tiendra le jeudi 16 juillet 2009 à 11.30 heures à Luxembourg au 10A, rue Henri M. Schnadt,  
L-2530 Luxembourg afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2009, suppression de la valeur nominale des 25.800 actions représentatives du capital social.
2. Avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2009, changement de la monnaie d'expression du capital social de Dollars US en Euros et détermination du capital social en sa nouvelle expression par application du cours de change moyen du 30 juin 2009.
3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.
4. Pouvoirs à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'accomplir toutes les formalités administratives en vue de l'échange des titres de la Société et, en général, faire tout ce qui est utile ou nécessaire pour l'exécution des résolutions qui précèdent.
5. Divers.

Les actionnaires sont informés que cette assemblée a besoin d'un quorum de présence de cinquante pour cent des actions pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à cette assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant la date de l'assemblée, auprès du siège à Luxembourg.

*Pour le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009074841/755/26.

---

**Dièdre, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 95.133.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui se tiendra extraordinairement le 10 juillet 2009 à 10.00 heures au siège social de la société, 2, Avenue Charles de Gaulle, Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'assemblée générale ordinaire du 2 juin 2008 n'a pas pu délibérer sur le point 3 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint. L'assemblée générale ordinaire qui se tiendra extraordinairement le 10 juillet 2009 délibérera quelle que soit la portion du capital représentée.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009067011/534/16.

---

**BCV Dynamic Fund, Fonds Commun de Placement.**

Société de gestion: GERIFONDS (LUXEMBOURG) S.A.

Le règlement de gestion signé en date du 3 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009073917/11.

(090086817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**Garlaban Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 99.955.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

which will be held on *July 13, 2009* at 2.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Acceptance of the resignation of three Directors and appointment of their replacement
2. Special discharge of the resigning Directors for the exercise of their mandates until the date of resignation
3. Miscellaneous.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2009074845/795/14.

---

**Doremi, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 95.134.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra extraordinairement le *10 juillet 2009* à 10.00 heures au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'assemblée générale ordinaire du 7 juillet 2008 n'a pas pu délibérer sur le point 3 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint. L'assemblée générale ordinaire qui se tiendra extraordinairement le 10 juillet 2009 délibérera quelle que soit la portion du capital représentée.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009067012/534/16.

---

**Green European Venture Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 77.091.

Les actionnaires sont convoqués à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *13 juillet 2009* à 13.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Décharge à l'administrateur et au président du conseil d'administration démissionnaire, Monsieur Cornelius Martin BECHTEL, pour l'exercice de ses mandats.
7. Non ratification de la cooptation de Monsieur Jacques CLAEYS comme administrateur décidée par les administrateurs restants le 31 décembre 2008 et décharge pour l'exercice de son mandat.
8. Nomination de Monsieur M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
9. Décharge à l'administrateur démissionnaire, Monsieur Sinan SAR, pour l'exercice de son mandat.

10. Non ratification de la cooptation de Monsieur Sébastien ANDRE comme administrateur décidée par les administrateurs restants le 5 janvier 2009 et décharge pour l'exercice de son mandat.
11. Nomination de Monsieur David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France) le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
12. Reconduction de Monsieur Gérard BIRCHEN dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
13. Reconduction de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
14. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2009074837/29/36.

---

**Midland Pyxis Group S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 32.335.

---

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *13 juillet 2009* à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décharge à l'administrateur démissionnaire, M. Sinan SAR, pour l'exercice de son mandat.
6. Décharge à l'administrateur et au président du conseil d'administration démissionnaire, M. Cornelius Martin BECHTEL, pour l'exercice de ses mandats.
7. Non ratification de la cooptation de M. Sébastien ANDRE décidée par les administrateurs restants en date du 17 décembre 2008 et décharge pour l'exercice de son mandat.
8. Ratification de la cooptation de M. Jacques CLAEYS décidée par les administrateurs restants en date du 11 décembre 2008 et nomination de ce dernier comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
9. Nomination de Mme Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
10. Divers

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2009074838/29/26.

---

**Stella Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.234.

---

Mesdames, Messieurs, les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *13 juillet 2009* à 14.00 heures, au siège social, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Décharge à l'administrateur démissionnaire, Monsieur Pietro LONGO, pour l'exercice de son mandat.
7. Ratification de la cooptation de Monsieur Xavier SOULARD comme administrateur, décidée par le conseil d'administration en date du 26 novembre 2008 et nomination de Monsieur Xavier SOULARD comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

8. Reconduction des mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration de Monsieur Eric MAGRINI jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
9. Reconduction du mandat d'administrateur de Monsieur Philippe TOUSSAINT jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
10. Reconduction du mandat d'administrateur de Monsieur Hans DE GRAAF jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
11. Reconduction du mandat de commissaire aux comptes de la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
12. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2009074840/29/30.

---

**United Artists Growing Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 76.845.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *6 juillet 2009* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Non-ratification de la cooptation de M. Jacques CLAEYS comme administrateur décidée par le conseil d'administration en date du 15 décembre 2008 et décharge.
6. Non-ratification de la cooptation de M. Sébastien ANDRE comme administrateur décidée par le conseil d'administration en date du 19 décembre 2008 et décharge.
7. Nomination de M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
8. Nomination de M. Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
9. Reconduction de M. Gérard BIRCHEN dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
10. Non-renouvellement du mandat de commissaire aux comptes, venu à échéance, de la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA, et décharge.
11. Nomination de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
12. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2009070510/29/33.

---

**Euroconsulting S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2444 Luxembourg, 76, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 103.436.

Im Jahre zweitausendundacht, den zweiundzwanzigsten Juli.

Vor Uns, Maître Jean SECKLER, Notar mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Herr Melvin WEIMER, Kaufmann, geboren am 9. April 1989 in Trier, Bundesrepublik Deutschland, wohnhaft in D-54293 Trier, Büschweg 5, Bundesrepublik Deutschland.

Welcher Komparent den unterzeichneten Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung EUROCONSULTING S.à r.l. (die "Gesellschaft"), mit Sitz in 76, rue des Romains, L-2444 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der

Nummer 103.436, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 27. September 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1299 vom 17. Dezember 2004.

Die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 27. Dezember 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 769 vom 15. April 2006.

- Der Komparent erklärt der einzige Gesellschafter der Gesellschaft zu sein und dass er den amtierenden Notar ersucht, die von ihm gefassten Beschlüsse wie folgt zu dokumentieren:

#### *Erster Beschluss*

Der Gesellschafter stellt fest, dass er auf Grund einer privatschriftlichen Anteilsübertragung vom 30. Juni 2008 alleiniger Gesellschafter geworden ist.

Der nunmehr alleinige Gesellschafter erklärt diese Übertragung als der Gesellschaft rechtsgültig zugestellt, gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, respektive des Artikels 190 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften.

#### *Zweiter Beschluss*

Auf Grund des vorhergehenden Beschlusses wird Artikel 6 der Satzung wie folgt abgeändert:

" **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von jeweils einhundertfünfzig Euro (125,- EUR), welche Anteile vom alleinigen Gesellschafter, Herrn Melvin WEIMER, Kaufmann, wohnhaft in D-54293 Trier, Büschweg 5, Bundesrepublik Deutschland, gehalten werden."

#### *Dritter Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter nimmt den Rücktritt des jetzigen Geschäftsführers, Herrn Hans HEKKE, an und erteilt ihm volle Entlastung für die Ausübung seines Mandats bis zum heutigen Tag.

Zum neuen Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit und mit Befugnis die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten wird ernannt:

Herr Melvin WEIMER, vorgeannt.

#### *Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr sechshundertfünfzig Euro (650,- EUR) abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, hat derselbe mit Uns, Notar, die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: WEIMER - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 août 2008. Relation GRE/2008/3273. — Douze euros (12,- €).

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008107919/231/51.

(080124523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

### **AC Agri-Opportunity Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.

R.C.S. Luxembourg B 146.446.

#### — STATUTES

In the year two thousand and nine, on the fifth day of June.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Alceda Fund Management S.A.", a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 36, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of companies and commerce under number B 123.356,

duly represented by Mr Jean-Claude MICHELS, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 3<sup>rd</sup> June 2009.

The aforementioned proxy will remain attached to this document to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its above-stated capacity, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a public limited company:

#### **Title I. Name - Registered Office - Duration - Purpose**

**Art. 1. Name.** There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of shares hereafter issued, a public limited company (société anonyme) qualifying as an investment company with variable share capital - specialised investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé) under the name of "AC Agri-Opportunity Fund" (hereinafter the "Company").

**Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established within the municipality of Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the board of directors of the Company (the "Board of Directors"). In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited duration. However, the Company may create Sub-Funds as defined in Article 5 hereof for a maximum period of time. In this case, the duration of each Sub-Fund may be extended individually for further periods as will the case being indicated in the Placement Memorandum by a decision of the Board of Directors.

**Art. 4. Purpose.** The purpose of the Company is to invest the funds available to it in the global farm business via the acquisition and active restructuring of farms with the aim of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets.

The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the largest extent permitted under the law of 13 February 2007 on specialized investment funds (the "2007 Law").

#### **Title II. Share Capital - Shares - Net Asset Value**

**Art. 5. Share Capital - Classes of Shares - Sub-Funds.** The capital of the Company shall be represented by fully paid up shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 11 hereof. The minimum capital shall be as provided by law, i.e. the equivalent in US Dollar of one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-). The initial capital is fifty thousand US Dollar (US\$ 50,000.-) divided into fifty (50) shares of no par value. The minimum capital of the Company must be achieved within twelve months after the date on which the Company has been authorized as specialised investment fund under Luxembourg law.

The shares to be issued pursuant to Article 7 hereof may, as the Board of Directors shall determine, be of different classes. The proceeds of the issue of each class of shares shall be invested pursuant to the investment policy determined by the Board of Directors for the Sub-Funds (as defined hereinafter) established in respect of the relevant class or classes of shares, subject to the investment restrictions provided by law or determined by the Board of Directors.

The Board of Directors shall establish portfolios of assets, each constituting a sub-fund (each a "Sub-Fund" and together the "Sub-Funds") within the meaning of Article 71 of the 2007 Law for one class of shares or for multiple classes of shares in the manner described in Article 11 hereof. As between shareholders, each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant class or classes of shares. The Company shall be considered as one single legal entity. However, with regard to third parties, in particular towards the Company's creditors, each Sub-Fund shall be exclusively responsible for all liabilities attributable to it.

The Board of Directors may create each Sub-Fund for a maximum period of time which shall be in compliance with Article 3 as mentioned above. In the latter case, at the expiry of the duration of a Sub-Fund, the Company shall redeem all the shares in the relevant class(es) of shares, in accordance with Article 8 below, notwithstanding the provisions of Article 24 below. In respect of the relationships between the shareholders, each Sub-Fund is treated as a separate entity. The sales documents for the shares of the Company shall indicate the duration of each Sub-Fund. Within each Sub-Fund, shares can furthermore be issued in series representing all shares issued on any Valuation Day in any class of shares.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each class of shares shall, if not expressed in USD, be converted into USD and the capital shall be the total of the net assets of all the classes of shares.

#### **Art. 6. Form of Shares.**

(1) The Company shall issue shares in registered form only.

All issued registered shares of the Company shall be registered in the register of shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name

of each owner of record of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of registered shares held by the owner of record.

The inscription of the shareholder's name in the register of shares evidences the shareholder's right of ownership on such registered shares. A holder of registered shares shall receive upon request a written confirmation of his or her shareholding. The Company shall decide whether a certificate for such inscription shall be delivered to the shareholder or whether the shareholder will receive a written confirmation of its quality as shareholder of the Company.

(2) Transfer of registered shares shall be effected (i) by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore as well as (i) if share certificates have been issued, upon delivering the certificate or certificates representing such shares to the Company along with other instruments of transfer satisfactory to the Company. Any transfer of registered shares shall be entered into the register of shareholders; such inscription shall be signed by one or more directors or officers of the Company or by one or more other persons duly authorized thereto by the Board of Directors.

(3) Shareholders entitled to receive registered shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change the address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

(4) The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of shares is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of the exercise of all rights attached to such shares.

(5) The Company may decide to issue fractional shares. Such fractional shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant class of shares on a pro rata basis.

**Art. 7. Issue of Shares.** The Board of Directors is authorized without limitation to issue an unlimited number of fully paid-in shares at any time without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued.

The Board of Directors may impose restrictions on the frequency at which shares shall be issued in any class of shares; the Board of Directors may, in particular, decide that shares of any class shall only be issued during one or more offering periods or at such other periodicity as provided for in the sales documents for the shares of the Company.

Unless otherwise determined in the sales documents, whenever the Company offers shares for subscription, the price per share at which such shares are offered shall be the net asset value per share of the relevant class in the relevant series as determined in compliance with Article 11 hereof as of such Valuation Day as is determined in accordance with such policy as the Board of Directors may from time to time determine. Such price may be increased by a percentage estimate of costs and expenses to be incurred by the Company when investing the proceeds of the issue and by applicable sales commissions, as approved from time to time by the Board of Directors. The price so determined shall be payable within a period as determined by the Board of Directors which shall not exceed 10 Luxembourg bank business days from the relevant Valuation Day.

The Board of Directors may delegate to any director, manager, officer or other duly authorized agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new shares to be issued and to deliver them.

In case that the shares of a Sub-Fund are issued in several tranches following share subscription commitments, any investor that defaults (a "Defaulting Investor") with respect to any payment of its required share subscription commitment or other amounts shall be subject to certain consequences, which may, at the discretion of the Board of Directors, include any of the following:

The Board of Directors may decide to apply an interest charge on such amounts (the "Default Interest"), without further notice, at a rate equal to US Dollar Libor 6 months, as published as at 11.00 a.m. (London time) on the relevant drawdown date by Reuters, plus 6%, until the date of full payment. The Default Interest shall be calculated on the basis of the actual number of days elapsed between the relevant drawdown date (inclusive) and the actual date the relevant payment is received by the Company (exclusive).

If within thirty (30) bank business days following a formal notice served by the Board of Directors by registered mail, the relevant Shareholder has not paid the full amounts due (including the Default Interest due), this Shareholder shall become a defaulting Shareholder (the "Defaulting Shareholder") and the Board of Directors may bring legal action in order to compel the Defaulting Shareholder to pay his portion of the Commitment called.

In the meantime, and notwithstanding the preceding sentence, all the Shares registered in its name of a Defaulting Shareholder shall become defaulted Shares (the "Defaulted Shares") in the relevant Sub-Fund. Defaulted Shares have their voting rights suspended and do not carry any right to distributions, as long as the payment has not been effected.

All Shares registered in the name of such Defaulting Shareholder may, in case of such default, be subject to a compulsory redemption (the "Defaulted Redeemable Shares") in accordance with the following rules and procedure:

(i) the Board of Directors shall send a notice (the "Redemption Notice") to the Defaulting Investor possessing the Defaulted Redeemable Shares; the Redemption Notice shall specify the Defaulted Redeemable Shares to be redeemed, the price to be paid, and the place where this price shall be payable. The Redemption Notice may be sent to the Defaulting Investor by recorded delivery letter to his last known address. The Defaulting Investor in question shall be obliged without delay to deliver to the Company the certificate or certificates, if there are any, representing the Defaulted Redeemable Shares specified in the Redemption Notice. From the closing of the offices on the day specified in the Redemption Notice, the Defaulting Investor shall cease to be the owner of the Defaulted Redeemable Shares specified in the Redemption Notice and the certificates representing these shares, if any, shall be rendered null and void in the books of the Company;

(ii) in such compulsory redemption, the redemption price will be equal to the subscription price paid at the time by the redeeming Defaulting Investor, increased by the Actualisation Interest as defined in the sales document of the Company paid upon subscription by the redeeming Defaulting Investor, less Default Interest accrued on the unpaid part of the Commitment as well as administration and miscellaneous costs and expenses borne by the Company in respect of such default. However, if the Board of Directors determines that the Net Asset Value of the Company has increased or decreased materially since subscription by the relevant Defaulting Investor, the Board of Directors may change the redemption price to a price based on the Net Asset Value of such Defaulted Redeemable Shares on the relevant redemption date in its own discretion, less Default Interest accrued on the unpaid part of the Commitment as well as administration and miscellaneous costs and expenses borne by the Company in respect of such default. The above-mentioned redemption price will be payable only at the close of the liquidation of the Sub-Fund concerned respectively of the Company.

The Board of Directors may bring any legal actions it may deem relevant against the Defaulting Investor based on breach of his subscription agreement with the Company.

If subscribed shares are not paid for, the Company may cancel their issue whilst retaining the right to claim its issue fees and commissions.

**Art. 8. Redemption of Shares.** Investors are not authorized to request the redemption of their Shares. The Board of Directors may however decide, at its discretion, to redeem Shares for distribution purposes.

The Company may compulsorily redeem shares held by Prohibited Persons in accordance with the provisions set out in Article 10 hereof.

All redeemed shares may be cancelled.

**Art. 9. Conversion of Shares.** Investors are not authorized to request for the conversion of their shares neither from one Class to another nor from one Sub-Fund to another.

**Art. 10. Restrictions on Ownership of Shares.** The Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred (such persons, firms or corporate bodies to be determined by the Board of Directors being herein referred to as "Prohibited Persons").

For such purposes the Company may:

A.- decline to issue any shares and decline to register any transfer of a share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such shares by a Prohibited Person; and

B.- at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of shares on the register of shareholders, to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares rests in a Prohibited Person, or whether such registry will result in beneficial ownership of such shares by a Prohibited Person; and

C.- decline to accept the vote of any Prohibited Person at any meeting of shareholders of the Company; and

D.- where it appears to the Company that any Prohibited Person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of shares, direct such shareholder to sell his shares and to provide to the Company evidence of the sale within thirty (30) days of the notice. If such shareholder fails to comply with the direction, the Company may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such shareholder all shares held by such shareholder in the following manner:

(1) The Company shall serve a second notice (the "Purchase Notice") upon the shareholder holding such shares or appearing in the register of shareholders as the owner of the shares to be purchased, specifying the shares to be purchased as aforesaid, the manner in which the Purchase Price will be calculated and the name of the purchaser.

Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the share certificate or certificates, if any, representing the shares specified in the Purchase Notice.

Immediately after the close of business on the date specified in the Purchase Notice, such shareholder shall cease to be the owner of the shares specified in such notice; in the case of registered shares, his name shall be removed from the register of shareholders, and the certificate or certificates representing such registered shares will be cancelled.

(2) The price at which each such share is to be purchased (the "Purchase Price") shall be an amount based on the net asset value per share of the relevant class as at the Valuation Day specified by the Board of Directors for the redemption of shares in the Company next preceding the date of the Purchase Notice or next succeeding the surrender of the share certificate or certificates representing the shares specified in such notice, whichever is lower, all as determined in accordance with Article 8 hereof, less any service charge provided therein.

(3) Payment of the Purchase Price will be made available to the former owner of such shares normally in the currency fixed by the Board of Directors for the payment of the redemption price of the shares of the relevant class and will be deposited for payment to such owner by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the Purchase Notice) upon final determination of the Purchase Price following surrender of the share certificate or certificates specified in such notice and unmatured dividend coupons attached thereto. Upon service of the Purchase Notice as aforesaid such former owner shall have no further interest in such shares or any of them, nor any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right to receive the Purchase Price (without interest) from such bank following effective surrender of the share certificate or certificates as aforesaid. Any redemption proceeds receivable by a shareholder under this paragraph, but not collected within a period of five years from the date specified in the Purchase Notice, may not thereafter be claimed and shall revert to the relevant class or classes of shares. The Board of Directors shall have power from time to time to take all steps necessary to perfect such reversion and to authorize such action on behalf of the Company.

(4) The exercise by the Company of the power conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any Purchase Notice, provided in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

"Prohibited Person" as used herein does neither include any subscriber to shares of the Company issued in connection with the incorporation of the Company while such subscriber holds such shares nor any securities dealer who acquires shares with a view to their distribution in connection with an issue of shares by the Company.

Shares of the Company may only be issued to well-informed investors within the meaning of the 2007 Law. A well-informed investor within the meaning of the 2007 Law is an institutional investor, a professional investor or any other investor who has confirmed in writing that he adheres to the status of a well-informed investor and (i) invests a minimum of EUR 125.000 in the Company or (ii) has been the subject of an assessment made by a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/EC, by an investment firm within the meaning of Directive 2004/39/EC or by a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC certifying his expertise, his experience and his knowledge in adequately appraising an investment in the Company. Any person who is no well-informed investor is also to be considered as a Prohibited Person.

**Art. 11. Calculation of Net Asset Value per Share.** The net asset value per share of each class within the relevant series within the relevant Sub-Fund shall be calculated in the reference currency (as defined in the sales documents for the shares) of the relevant Sub-Fund and, to the extent applicable within a Sub-Fund, expressed in the unit currency for the relevant class of shares in such series within such Sub-Fund. It shall be determined as of any Valuation Day, by dividing the net assets of the Company attributable to each class of shares in such series within such Sub-Fund, being the value of the portion of assets less the portion of liabilities attributable to such class in such series, on any such Valuation Day, by the number of shares in the relevant class in the relevant series within the Sub-Fund then outstanding, in accordance with the valuation rules set forth below. The net asset value per share may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency as the Board of Directors shall determine. If since the time of determination of the net asset value there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments attributable to the relevant class of shares are dealt in or quoted, the Company may, in order to safeguard the interests of the shareholders and the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation, in which case all relevant subscription and redemption requests will be dealt with on the basis of that second valuation.

The calculation of the net asset value of the different classes of shares in the relevant series shall be made in the following manner:

I. The assets shall include:

- a. all participations of any kind and nature, whether direct or indirectly through holding companies or single purpose companies, in a portfolio company or asset;
- b. all cash in hand or on deposit, including any outstanding accrued interest;
- c. all bills and promissory notes and accounts receivable, including outstanding proceeds of any sale of securities and participations in a Portfolio Company or Asset;
- d. all principal amount of unsecured debt instruments, if any;
- e. all securities, shares, bonds, time notes, debenture stocks, options or subscription rights, warrants, money market instruments, and all other investments and transferable securities;

f. all dividends and distributions payable to the respective Sub-Fund either in cash or in the form of stocks and shares (the Sub-Funds may, however, make adjustments to account for any fluctuations in the market value of transferable securities resulting from practices such as ex-dividend or ex-claim negotiations);

g. all outstanding accrued interest on any interest-bearing securities or instruments belonging to the Sub-Fund, unless this interest is included in the principal amount of such securities or instruments;

h. each Sub-Fund's preliminary expenses, to the extent that such expenses have not already been written-off;

i. each Sub-Fund's other fixed assets, including buildings, equipment and fixtures;

j. all other assets whatever their nature, including the proceeds of swap transactions and advance payments.

The value of such assets shall be determined as follows:

a. the value of any cash in hand or on deposit, discount notes, bills and demand notes and accounts and other amounts receivable (including the outstanding principal amount of unsecured debt instruments), prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received, shall be equal to the entire amount thereof, unless the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be determined after making such discount as the Board of Directors may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

b. the value of all portfolio securities, shares and money market instruments or derivatives that are listed on an official stock exchange or traded on any other regulated market will be based on the last available price on the principal market on which such securities, shares, money market instruments or derivatives are traded, as supplied by a recognized pricing service approved by the Board of Directors. If such prices are not representative of the fair value, such securities, shares, money market instruments or derivatives as well as other permitted assets may be valued at a fair value at which it is expected that they may be resold, as determined in good faith by and under the direction of the Board of Directors;

c. the value of securities, shares or other interest into companies and money market instruments which are not quoted or traded on a regulated market will be valued at a fair value at which it is expected that they may be resold, as determined in good faith by and under the direction of the Board of Directors;

d. non listed participations in a portfolio company or asset will initially be valued at cost, which approximates market/transaction value. Transaction costs such as (without limitation) legal fees, third party advisory fees, due diligence costs or administrative expenses may be added to the investment cost in those cases where it possible to clearly and directly allocate these to the investment. The value of these participations will be periodically updated on the basis of available financial and business reports from the or in respect of the portfolio company or asset, by using valuation techniques reflecting the fair market value thereof, which may include the use of comparable recent arm's length transactions, discounted cash flow analysis and other valuation techniques commonly used by market participants;

e. the value of other assets will be determined prudently and in good faith by and under the direction of the Board of Directors in accordance with generally accepted valuation principles and procedures.

The Board of Directors, at its discretion, may authorize the use of other methods of valuation if it considers that such methods would enable the fair value of any asset of the Sub-Funds to be determined more accurately.

Where necessary, the fair value of an asset is determined by the Board of Directors, or by a committee appointed by the Board of Directors, or by a designee of the Board of Directors.

The valuation of the Sub-Fund's assets and liabilities expressed in foreign currencies shall be converted into the relevant reference currency, based on the latest known exchange rates.

All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with the generally accepted accounting principles.

For each Sub-Fund, adequate provisions will be made for expenses incurred and due account will be taken of any off-balance sheet liabilities in accordance with fair and prudent criteria.

For each Sub-Fund and for each Class, the net asset value per share shall be calculated in the relevant reference currency on each Valuation Day by dividing the net assets attributable to such Class (which shall be equal to the assets minus the liabilities attributable to such Class) by the number of shares issued and in circulation in such Class.

The Company's net assets shall be equal to the sum of the net assets of all its Sub-Funds.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision to determine the net asset value taken by the Board of Directors or by any bank, company or other organization which the Board of Directors may appoint for such purpose, shall be final and binding on the Sub-Funds and present, past or future shareholders.

II. The liabilities shall include:

a. all borrowings, bills, promissory notes and accounts payable;

b. all known liabilities, whether or not already due, including all contractual obligations that have reached their term, involving payments made either in cash or in the form of assets, including the amount of any dividends declared by the Sub-Funds but not yet paid;

c. a provision for capital tax and income tax accrued on the Valuation Day and any other provisions authorized or approved by the Board of Directors;

d. all other liabilities of the Sub-Funds of any kind, except liabilities represented by shares in the Sub-Funds. In determining the amount of such liabilities, the Sub-Funds shall take into account all expenses payable by the Sub-Funds including, but not limited to:

- formation expenses,
- expenses in connection with and fees payable to, its Fund Manager(s), advisors(s), accountants, Registrar and Transfer Agent and correspondents, registrar, transfer agents, paying agents, brokers, distributors, permanent representatives in places of registration and auditors,
- administration, domiciliary, services, promotion, printing, reporting, publishing (including advertising or preparing and printing of Placement Memorandum, explanatory memoranda, registration statements, annual reports) and other operating expenses,
- the cost of buying and selling assets, including for the avoidance of doubt costs for due diligence and external consultants and advisers,
- the setting up and administration of special purpose vehicles,
- interest and bank charges, and
- taxes and other governmental charges;

e. the Sub-Funds may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated basis for yearly or other periods in advance and may accrue the same in equal proportions over any such period.

III. The assets shall be allocated as follows:

The Board of Directors shall establish a class of shares in respect of each Sub-Fund and may establish multiple classes of shares in respect of each Sub-Fund in the following manner:

(a) If multiple classes of shares relate to one Sub-Fund, the assets attributable to such classes shall be commonly invested pursuant to the specific investment policy of the Sub-Fund concerned provided however, that within a Sub-Fund, the Board of Directors is empowered to define classes of shares so as to correspond to (i) a specific distribution policy, such as entitling to distributions or not entitling to distributions and/or (ii) a specific sales and redemption charge structure and/or (iii) a specific management or advisory fee structure, and/or (iv) a specific assignment of distribution, shareholder services or other fees and/or (v) the currency or currency unit in which the class may be quoted and based on the rate of exchange between such currency or currency unit and the reference currency of the relevant Sub-Fund and/or (vi) the use of different hedging techniques in order to protect in the reference currency of the relevant Sub-Fund the assets and returns quoted in the currency of the relevant class of shares against long-term movements of their currency of quotation and/or (vii) such other features as may be determined by the Board of Directors from time to time in compliance with applicable law;

(b) The proceeds to be received from the issue of shares of a class shall be applied in the books of the Company to the relevant class of shares issued in respect of such Sub-Fund, and, as the case may be, the relevant amount shall increase the proportion of the net assets of such Sub-Fund attributable to the class of shares to be issued;

(c) The assets, liabilities, income and expenditure attributable to a Sub-Fund shall be applied to the class or classes of shares issued in respect of such Sub-Fund, subject to the provisions here above under (a);

(d) Where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be attributable in the books of the Company to the same class or classes of shares as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or decrease in value shall be applied to the relevant class or classes of shares;

(e) In the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular class of shares, such asset or liability shall be allocated to all the classes of shares pro rata to their respective net asset values or in such other manner as determined by the Board of Directors acting in good faith, provided that (i) where assets, on behalf of several Sub-Funds are held in one account and/or are co-managed as a segregated pool of assets by an agent of the Board of Directors, the respective right of each class of shares shall correspond to the prorated portion resulting from the contribution of the relevant class of shares to the relevant account or pool, and (ii) the right shall vary in accordance with the contributions and withdrawals made for the account of the class of shares, as described in the sales documents for the shares of the Company;

(f) Upon the payment of distributions to the holders of any class of shares, the net asset value of such class of shares shall be reduced by the amount of such distributions.

All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with generally accepted accounting principles.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision in calculating the net asset value taken by the Board of Directors or by any bank, company or other organization which the Board of Directors may appoint for the purpose of calculating the net asset value, shall be final and binding on the Company and present, past or future shareholders.

IV. For the purpose of this Article:

1) shares of the Company to be redeemed under Article 8 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the Board of Directors on the Redemption Day on which such valuation is

made and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

2) shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the Board of Directors on the Valuation Day on which such valuation is made and from such time and until received by the Company the price therefore shall be deemed to be a debt due to the Company;

3) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the reference currency of the relevant Sub-Fund shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the net asset value of shares; and

4) where on any Valuation Day the Company has contracted to:

- purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

- sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Company; provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Day then its value shall be estimated by the Company.

**Art. 12. Frequency and Temporary Suspension of Calculation of Net Asset Value per Share, of Issue and Redemption of Shares.** With respect to each class of shares, the net asset value per share in each series and the price for the issue, redemption and conversion of shares (if applicable) shall be calculated from time to time by the Company or any agent appointed thereto by the Company on the last business day of each full year period, such date being referred to herein as the "Valuation Day".

Each Sub-Fund may temporarily suspend the determination of the net asset value per share of any particular class and/or, where applicable, the subscription and/or redemption of its shares:

- a stock exchange or another regulated and recognized market (that is a market which is operating regularly and is open to the public), which is a source of pricing information for a significant part of the assets of a Sub-Fund, is closed, or in the event that transactions on such a market are suspended, or are subject to restrictions, or are impossible to execute in volumes allowing the determination of fair prices;

- the information or calculation sources normally used to determine the value of assets are unavailable, or if the value of investments cannot be determined with the required speed and accuracy for any reason whatsoever;

- exchange or capital transfer restrictions prevent the execution of transactions or if purchase or sale transactions cannot be executed at normal rates;

- the political, economic, military or monetary environment, or an event of force majeure, prevent a Sub-Fund from being able to manage normally its assets or its liabilities and prevent the determination of their value in a reasonable manner;

- when, for any other reason, the prices of any significant investments cannot be promptly or accurately ascertained;

- a Sub-Fund is in the process of establishing exchange parities in the context of a merger, a contribution of assets, an asset or share split or any other restructuring transaction.

In the event of exceptional circumstances which could adversely affect the interest of the Shareholders or insufficient market liquidity, the Board of Directors reserves its right to determine the Net Asset Value of the Shares only after it shall have completed the necessary purchases and sales of securities, financial instruments or other assets on a Sub-Fund's behalf.

The suspension of the calculation of the Net Asset Value and/or, where applicable, of the subscription and/or redemption of Shares, shall be notified to the relevant persons through all means judged reasonable by the Board of Directors.

### Title III. Administration and Supervision

**Art. 13. Directors.** The Company shall be managed by the Board of Directors which is composed of not less than three members, who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting of shareholders; the latter shall further determine the number of directors, their remuneration and the term of their office.

Directors shall be elected at a general meeting of shareholders by the majority of the votes of the shares present or represented, to the extent that they have been proposed at the agenda of the meeting. Any candidate for director not proposed in the agenda of the meeting shall be elected only by vote of the majority of the shares outstanding.

Any director may be removed with or without cause or be replaced at any time by resolution adopted by the general meeting.

In the event of a vacancy in the office of director, the remaining directors may temporarily fill such vacancy; the shareholders shall take a final decision regarding such nomination at their next general meeting.

**Art. 14. Board Meetings.** The Board of Directors will choose from among its members a chairman. It may choose a secretary, who need not to be a director, who shall write and keep the minutes of the meetings of the Board of Directors

and of the shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at the meetings of the directors and of the shareholders. In his absence, the shareholders or the board members shall decide by a majority vote that another director, or in case of a shareholders' meeting, that any other person shall be in the chair of such meetings.

The Board of Directors may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Company deems necessary for the operation and management of the Company. Such appointments may be cancelled at any time by the Board of Directors. The officers need not be directors or shareholders of the Company. Unless otherwise stipulated by these Articles, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the Board of Directors.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four hours prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Board of Directors.

Any director may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or telefax or any other similar means of communication another director as his proxy. A director may represent several of his colleagues.

As a general rule, meetings of the Board of Directors shall be held by physical presence of all the members of the Board of Directors at the registered office of the Company. Notwithstanding the foregoing, any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video conference systems or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors.

The directors may not bind the Company by their individual signatures, except if specifically authorised thereto by resolution of the Board of Directors.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the directors, or any other number of directors that the board may determine, are present or represented.

Resolutions of the Board of Directors will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two directors.

Resolutions are taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for or against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings; each director shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such decision has been taken.

**Art. 15. Powers of the Board of Directors.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's purpose, in compliance with the investment policy as determined in Article 18 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Directors.

**Art. 16. Corporate Signature.** Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signature of any two directors, by the joint signature of any officers of the Company or by the joint signatures of a director and an officer of the Company or of any person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

**Art. 17. Delegation of Power.** The Board of Directors of the Company may delegate under its responsibility its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorised signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the board, who shall have the powers determined by the Board of Directors and who may, if the Board of Directors so authorises, sub-delegate their powers.

The Company may enter into an investment management agreement (the "Investment Management Agreement") with one or several investment managers, as further described in the sales documents for the shares of the Company, who shall supply the Company with recommendations, advice and reports in connection with the management of the assets of the Company and shall advise the Board of Directors as to the selection of investments and other assets pursuant to Article 18 hereof and have discretion, on a day-to-day basis and subject to the overall control of the Board of Directors of the Company to purchase and sell such investments and other assets and otherwise to manage the Sub-Funds' portfolios.

The Board of Directors may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

**Art. 18. Investment Policies and Restrictions.** The Board of Directors, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine (i) the investment policies to be applied in respect of each Sub-Fund, (ii) the currency hedging strategy to be applied to specific classes of shares within particular Sub-Funds and (iii) the course of conduct of the management and business affairs of the Company, all within the restrictions as shall be set forth by the Board of Directors in compliance with applicable laws and regulations.

The Board of Directors, acting in the best interest of the Company, may decide, in the manner described in the sales documents of the shares of the Company, that (i) all or part of the assets of the Company or of any Sub-Fund be comanaged on a segregated basis with other assets held by other investors, including other undertakings for collective investment and/or their sub-funds, or that (ii) all or part of the assets of two or more Sub-Funds of the Company be comanaged amongst themselves on a segregated or on a pooled basis.

The Company is authorized (i) to employ techniques and instruments relating to transferable securities provided that such techniques and instruments are used for the purpose of efficient portfolio management and (ii) to employ techniques and instruments intended to provide protection against exchange risks in the context of the management of its assets and liabilities.

**Art. 19. Conflict of Interest.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have in any transaction of the Company an interest opposite to the interests of the Company, such director or officer shall make known to the Board of Directors such opposite interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of shareholders.

The term "opposite interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or without interest in any matter, position or transaction involving any person, company or entity as may from time to time be determined by the Board of Directors in its discretion.

**Art. 20. Indemnification of Directors.** The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 21. Auditor.** The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor (*réviseur d'entreprises agréé*, the "Auditor") appointed by the general meeting of shareholders and remunerated by the Company.

The Auditor shall fulfil all duties prescribed by the 2007 Law.

#### **Title IV. General meetings - Financial year - Distributions**

**Art. 22. General Meetings of Shareholders of the Company.** The general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the shareholders regardless of the class of shares held by them. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting of shareholders shall meet upon call by the Board of Directors.

It may also be called upon the request of shareholders representing at least one tenth of the share capital.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg at a place specified in the notice of meeting, each year on the second Wednesday of the month of June at 11.00 a.m. (Luxembourg time).

If such day is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Shareholders shall meet upon call by the Board of Directors pursuant to a notice setting forth the agenda sent at least eight days prior to the meeting to each registered shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders. The giving of such notice to registered shareholders need not be justified to the meeting. The agenda shall be prepared

by the Board of Directors except in the instance where the meeting is called on the written demand of the shareholders in which instance the Board of Directors may prepare a supplementary agenda.

Given that all shares are in registered form and if no publications are made, notices to shareholders may be mailed by registered mail only.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any meeting of shareholders.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each share of whatever class is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder and who may be a director of the Company.

Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

**Art. 23. General Meetings of Shareholders in a Sub-Fund or in a Class of Shares.** The shareholders of the class or classes issued in respect of any Sub-Fund may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Sub-Fund.

In addition, the shareholders of any class of shares may hold, at any time, general meetings for any matters which are specific to such class.

The provisions of Article 22, paragraphs 2, 3, 7, 8, 9, 10 and 11 shall apply to such general meetings.

Each share is entitled to one vote in compliance with Luxembourg law and these Articles. Shareholders may act either in person or by giving a written proxy to another person who needs not be a shareholder and may be a director of the Company.

Unless otherwise provided for by law or herein, the resolutions of the general meeting of shareholders of a Sub-Fund or of a class of shares are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

**Art. 24. Termination and Amalgamation of Sub-Funds or Classes of Shares.** In the event that for any reason the value of the total net assets in any Sub-Fund or the value of the net assets of any class of shares within a Sub-Fund has decreased to, or has not reached, an amount determined by the Board of Directors to be the minimum level for such Sub-Fund, or such class of shares, to be operated in an economically efficient manner or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation or as a matter of economic rationalization, the Board of Directors may decide to redeem all the shares of the relevant class or classes at the net asset value per share (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect. The Company shall serve a notice to the holders of the relevant class or classes of shares prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons and the procedure for the redemption operations: registered holders shall be notified in writing. Unless it is otherwise decided in the interests of, or to keep equal treatment between the shareholders, the shareholders of the Sub-Fund or of the class of shares concerned may continue to request redemption of their shares free of charge (but taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) prior to the date effective for the compulsory redemption.

Notwithstanding the powers conferred to the Board of Directors by the preceding paragraph, the general meeting of shareholders of any one or all classes of shares issued in any Sub-Fund will, in any other circumstances, have the power, upon proposal from the Board of Directors, to redeem all the shares of the relevant class or classes and refund to the shareholders the net asset value of their shares (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect. There shall be no quorum requirements for such general meeting of shareholders which shall decide by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting.

Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with the Custodian for a period of six months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto.

All redeemed shares may be cancelled.

Under the same circumstances as provided by the first paragraph of this Article, the Board of Directors may decide to allocate the assets of any Sub-Fund to those of another existing Sub-Fund within the Company or to another undertaking for collective investment organized under the provisions of the 2007 Law or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment (the "New Fund") and to redesignate the shares of the class or classes concerned as shares of another class (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to shareholders). Such decision will be published in the same manner as described in the first paragraph of this Article one month before its effectiveness (and, in addition, the publication will contain information

in relation to the New Fund), in order to enable shareholders to request redemption of their shares, free of charge, during such period.

Notwithstanding the powers conferred to the Board of Directors by the preceding paragraph, a contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Sub-Fund to another Sub-Fund within the Company may in any other circumstances be decided upon by a general meeting of the shareholders of the class or classes of shares issued in the Sub-Fund concerned for which there shall be no quorum requirements and which will decide upon such an amalgamation by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting.

Furthermore, in other circumstances than those described in the first paragraph of this Article, a contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Sub-Fund to another undertaking for collective investment referred to in the fifth paragraph of this Article or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment shall require a resolution of the shareholders of the class or classes of shares issued in the Sub-Fund concerned taken with a 50% quorum requirement of the shares in issue and adopted at a 2/3 majority of the shares present or represented and voting, except when such an amalgamation is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type (fonds commun de placement) or a foreign based undertaking for collective investment, in which case resolutions shall be binding only on such shareholders who have voted in favour of such amalgamation.

**Art. 25. Financial Year.** The Financial Year of the Company shall start on January 1<sup>st</sup> and end on December 31<sup>st</sup>.

Audited annual reports of the Sub-Funds will be available at the registered office of the Company.

**Art. 26. Distributions.** The general meeting of shareholders of the class or classes issued in respect of any Sub-Fund shall, upon proposal of the Board of Directors and within the limits provided by law, these Articles of Incorporation and the sales document, determine how the results of such Sub-Fund shall be disposed of, and may from time to time declare, or authorize the Board of Directors to declare, distributions.

For any class of shares entitled to distributions, the Board of Directors may decide to pay interim dividends in compliance with the conditions set forth by law.

Payments of distributions to holders of registered shares shall be made to such shareholders at their addresses in the register of shareholders.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the Board of Directors shall determine from time to time.

The Board of Directors may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as may be set forth by the Board of Directors.

Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration shall be forfeited and revert to the relevant series in the class or classes of shares issued in respect of the relevant Sub-Fund.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

## Title V. Final provisions

**Art. 27. Custodian.** To the extent required by law, the Company will enter into a custody agreement with a banking or saving institution as defined by the law of April 5, 1993 on the financial sector, as amended (herein referred to as the "Custodian").

The Custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the 2007 Law.

If the Custodian desires to retire, the Board of Directors shall use its best endeavours to find a successor custodian within two months of the effectiveness of such retirement. The directors may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in the place thereof.

**Art. 28. Dissolution of the Company.** The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements referred to in Article 30 hereof.

Whenever the share capital falls below two-thirds of the minimum capital indicated in Article 5 hereof, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting of shareholders by the Board of Directors. The general meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the shares represented at the meeting.

The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting of shareholders whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum capital set by Article 5 hereof; in such an event, the general meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided at the majority of one fourth of the shares present and represented at the meeting.

The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-fourth of the legal minimum, as the case may be.

**Art. 29. Liquidation.** Liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 30. Amendments to the Articles of Incorporation.** These Articles may be amended by a general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements provided by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 31. Statement.** Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing persons or shareholders also include corporations, partnerships associations and any other organized group of persons whether incorporated or not.

**Art. 32. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and the 2007 Law as such laws have been or may be amended from time to time.

*Transitional dispositions*

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2009.
- 2) The first report of the Company will be the annual report as of December 31, 2009.
- 3) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2010.

*Subscription and Payment*

"Alceda Fund Management S.A.", above named, subscribes for fifty (50) Shares.

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of fifty thousand US Dollar (50,000.- USD) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

*Declaration*

The undersigned notary declares that the conditions enumerated in article 26 of the 1915 Law are fulfilled.

*Expenses*

The expenses, which shall be borne by the Company as a result of its incorporation, are estimated at approximately two thousand five hundred euro.

*Extraordinary general meeting of shareholder*

The above named person representing the entire subscribed capital and acting as Shareholder of the Company pursuant to Article 23 of the Articles of Incorporation, has immediately taken the following resolutions:

1. The number of Directors has been set at three (3) and the following are elected as Directors for a period ending on the date of the annual general meeting of Shareholders to be held in 2010:

- Dr Dieter Rentsch, Managing Partner, Aquila Capital Holding GmbH, Ferdinandstrasse 25-27, D-20095 Hamburg, Germany;
- Jost Rodewald, Managing Director, Aquila Capital Management GmbH, Ferdinandstrasse 25-27, D-20095 Hamburg, Germany;
- Marc Kriegsmann, Managing Director, Alceda Fund Management S.A., 36, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following is elected as independent Auditor for a period ending on the date of the annual general meeting of Shareholders to be held in 2010: PricewaterhouseCoopers S.à r.l., with its registered office at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is established at 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named person, this deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by their name, surname, status and residence, the appearing person signed together with the notary the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le cinq juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

"Alceda Fund Management S.A.", une société établie et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 36, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.356,

dûment représentée par Monsieur Jean-Claude MICHELS, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 3 juin 2009.

La prédite procuration restera annexée au présent acte avec lequel elle sera déposée auprès des autorités de l'enregistrement.

Lequel comparants, agissant ès qualités, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme comme suit.

### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Siège Social - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** Il est créé par les présents Statuts entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé sous la dénomination de "AC Agri-Opportunity Fund" (ci-après la "Société").

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi au sein de la commune de Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par décision du conseil d'administration (le "Conseil d'Administration"), des succursales, filiales ou des bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec des personnes à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert temporaire, restera luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Le Conseil d'Administration pourra créer des Compartiments (tel que défini à l'article 5) pour une durée limitée. Dans ce cas, la durée de chaque Compartiment pourra être prorogé individuellement par décision du Conseil d'Administration pour des périodes tel que indiqués le cas échéant dans le prospectus.

**Art. 4. Objet.** L'objet de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose globalement dans l'activité agricole via l'acquisition et la restructuration active de fermes, de même qu'en autres avoirs et instruments financiers autorisés par la loi avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la "Loi de 2007").

### **Titre II. Capital Social - Actions - Valeur Nette d'Inventaire**

**Art. 5. Capital Social - Classes d'Actions - Compartiments.** Le capital de la Société sera représenté par des actions entièrement libérées, sans mention de valeur, et sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société, établis conformément à l'Article 11 ci-dessous. Le capital minimum sera celui prévu par la loi, soit l'équivalent en US Dollar d'un million deux cent cinquante mille Euro (EUR 1.250.000,-). Le capital initial de la Société est de cinquante mille US Dollar (USD 50.000,-) représenté par cinquante (50) actions entièrement libérées et sans valeur nominale. Le capital minimum doit être atteint dans un délai de douze mois à partir de l'agrément de la Société en tant que fonds d'investissement spécialisé.

Les actions à émettre conformément à l'Article 7 ci-dessous pourront être émises, au choix du Conseil d'Administration, au titre de différentes classes. Le produit de toute émission d'actions relevant d'une classe déterminée sera investi suivant la politique d'investissement déterminée par le Conseil d'Administration pour les Compartiments (tels que définis ci-après), établis pour la (les) classe(s) d'actions concernée(s), compte tenu des restrictions d'investissement prévues par la loi ou adoptées par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration établira une masse d'avoirs constituant un compartiment (chacun un "Compartiment" et ensemble les "Compartiments"), au sens de l'Article 71 de la Loi de 2007, correspondant à une plusieurs classe(s) d'actions, de la manière décrite à l'Article 11 ci-dessous. Dans les relations des actionnaires entre eux, chaque portefeuille d'avoirs sera investi au profit exclusif de la classe ou des classes d'actions concernées. La Société sera considérée comme constituant une seule et même entité juridique. Toutefois, vis-à-vis des tiers et en particulier des créanciers de la Société, chaque Compartiment sera seulement responsable pour les engagements attribuables à ce Compartiment.

Le Conseil d'Administration pourra établir chaque Compartiment pour une durée maximale étant en conformité avec l'Article 3 mentionné ci-dessus. Dans ce dernier cas, la Société rachètera, à l'échéance de la durée du Compartiment, toutes les actions des classes d'actions concernées, conformément à l'Article 8 ci-après, nonobstant les dispositions de l'Article 24 ci-après. Concernant la relation entre actionnaires, chaque Compartiment sera considéré comme une entité séparée. Les documents de vente des actions de la Société devront indiquer la durée de chaque Compartiment. Au sein de chaque Compartiment, des actions pourront être émises en série, représentant toutes les actions émises dans les différentes classes d'actions.

Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chaque classe d'actions seront, s'ils ne sont pas exprimés en USD, convertis en USD et le capital sera égal au total des avoirs nets de toutes les classes d'actions.

#### **Art. 6. Forme des Actions.**

(1) La Société émettra des actions uniquement sous forme nominative.

Toutes les actions nominatives émises par la Société seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; l'inscription doit indiquer le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société et le nombre d'actions nominatives qu'il détient.

La propriété de l'action nominative s'établit par une inscription sur le registre des actions nominatives. Le propriétaire d'actions nominatives pourra obtenir sur demande une confirmation écrite de sa détention d'actions. La Société décidera si un certificat constatant cette inscription sera délivré à l'actionnaire ou si celui-ci recevra une confirmation écrite de sa qualité d'actionnaire.

(2) Le transfert d'actions nominatives se fera (i) par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires valablement constitués à cet effet ainsi que (ii) si des certificats d'actions ont été émis, par la remise à la Société du ou des certificats d'actions nominatives et de tous autres documents de transfert exigés par la Société. Tout transfert d'actions nominatives sera inscrit au registre des actions nominatives, pareille inscription devant être signée par un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société, ou par une ou plusieurs autres personnes désignées à cet effet par le Conseil d'Administration.

(3) Tout actionnaire autorisé d'obtenir des actions nominatives devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite à son tour au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, mention en sera faite au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Celui-ci pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée à la Société à son siège social ou à telle autre adresse fixée par celle-ci en temps opportun.

(4) La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. A défaut de la désignation d'un tel mandataire tous les droits attachés à ces actions seront suspendus.

(5) La Société peut décider d'émettre des fractions d'actions. Une fraction d'action ne confère pas le droit de vote mais donnera droit de participer à une fraction correspondante des actifs nets attribuables à la classe d'actions concernée.

**Art. 7. Emission des Actions.** Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre à tout moment et sans limitation des actions nouvelles entièrement libérées, sans réserver aux actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le Conseil d'Administration peut restreindre la fréquence à laquelle les actions seront émises dans une classe ou un Compartiment; le Conseil d'Administration peut, notamment, décider que les actions d'une classe ou d'un Compartiment seront uniquement émises pendant une ou plusieurs périodes déterminées ou à toute autre périodicité telle que prévue dans les documents de vente des actions de la Société.

Sauf mention contraire faite dans les documents de vente, lorsque la Société offre des actions en souscription, le prix par action offerte sera égal à la valeur nette d'inventaire par action de la classe concernée, déterminée conformément à l'Article 11 ci-dessous du Jour d'Evaluation conformément à la politique déterminée périodiquement par le Conseil d'Administration. Ce prix sera majoré en fonction d'un pourcentage estimé de coûts et dépenses à charge de la Société quand elle investit les résultats de l'émission et en fonction des commissions de vente applicables, tels qu'approuvés de temps à autre par le Conseil d'Administration. Le prix ainsi déterminé sera payable endéans une période déterminée par le Conseil d'Administration qui n'excédera pas dix jours ouvrables au Luxembourg à partir du Jour d'Evaluation applicable. Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou autre mandataire dûment autorisé à cette fin, la charge d'accepter les souscriptions, de recevoir en paiement le prix des actions nouvelles à émettre et de les délivrer.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou autre mandataire dûment autorisé à cette fin, la charge d'accepter les souscriptions, de recevoir en paiement le prix des actions nouvelles à émettre et de les délivrer.

Dans le cas où les actions d'un Compartiment sont émises en différentes tranches suivant l'engagement de la souscription, tout investisseur (ci-après un "Investisseur Défaillant") n'honorant pas le paiement de son engagement relatif à la souscription ou toutes autres sommes, sera soumis à des conséquences qui pourront, suivant l'appréciation discrétionnaire du Conseil d'Administration, inclure les mesures suivantes:

Le Conseil d'Administration peut décider de majorer ces sommes d'un taux d'intérêt (ci-après les "Intérêts Moratoires"), sans préavis, à un taux égal au taux US Dollar Libor de 6 mois, tel que publié à 11.00 heures (heures de Londres) à la date appropriée de tirage par Reuters, plus 6% jusqu'à la date du paiement intégral de la somme. Ces Intérêts

Moratoires seront calculés sur la base de jours écoulés entre la date à laquelle le paiement est dû (incluse), et la date où le paiement est reçu par la Société (exclue).

Si dans les trente (30) jours ouvrables suivant un avis émis par le Conseil d'Administration et envoyé par courrier recommandé, l'actionnaire n'a pas payé la somme totale due (y inclus les Intérêts Moratoires dûs), cet actionnaire deviendra un actionnaire défaillant (ci-après "l'Actionnaire Défaillant") et le Conseil d'Administration peut intenter une action en justice afin de contraindre l'Actionnaire Défaillant de payer la somme due suite à son engagement.

Entretemps, sans préjudice de ce qui précède, toutes les actions, dont le paiement complet n'a pas encore été effectué, deviennent des actions défaillantes ("Actions défaillantes") dans le Compartiment concerné. Le droit de vote des Actions Défaillantes est suspendu, et ces actions n'ont pas droit aux distributions aussi longtemps que le paiement n'a pas été effectué.

Toutes les actions nominatives au nom d'un tel Actionnaire Défaillant qui seraient entièrement libérées peuvent en cas d'un tel défaut, être soumises à un rachat forcé (ci-après les "Actions Rachetables"), dans l'accord avec les règles et procédures suivantes:

(i) le Conseil d'Administration doit envoyer un avis (ci-après l'"avis de rachat") à l'Investisseur Défaillant qui possède les Actions Rachetables; l'avis de rachat doit spécifier les Actions Rachetables étant sujet du rachat, le prix à payer et le lieu où le prix doit être payable. L'avis de rachat doit être envoyé à l'Investisseur Défaillant par lettre recommandée et adressée à sa dernière adresse. L'Investisseur Défaillant en question sera obligé à délivrer sans délai à la Société les certificats, le cas échéant, qui représentent les Defaulted Redeemable Shares spécifiés dans la note de rachat. Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans la note de rachat, l'Investisseur Défaillant n'est plus considéré comme propriétaire des Actions Rachetables qui sont spécifiées dans l'avis de rachat et les certificats qui représentent ces actions doivent être annulés et validés dans les livres de la Société.

(ii) en cas d'un tel rachat impératif, le prix de rachat sera égal au prix de souscription payé par l'Investisseur Défaillant au moment de la souscription, majoré par le taux d'intérêt d'actualisation tel que défini dans le document de vente de la Société, payé lors de la souscription par le Investisseur Défaillant, déduction faite des Intérêts Moratoires calculés sur base de la part impayé de l'engagement, ainsi que des frais administratifs et autres frais et dépenses à charge de la Société dans le cadre d'un tel défaut. Néanmoins, si le Conseil d'Administration décide, à sa propre discrétion, que la valeur nette d'inventaire de la Société a augmenté ou diminué matériellement depuis la souscription par Investisseur Défaillant, le Conseil d'Administration peut modifier le prix de rachat à un prix basé sur la valeur nette d'inventaire des Actions Rachetables à la date du rachat, déduction faite des Intérêts Moratoires relatifs à la partie impayée de l'engagement ainsi que les frais administratifs et autres frais et dépenses à charge de la Société dans le cadre d'un tel défaut. Le prix de rachat mentionné ci-dessus sera payable seulement lors de la fermeture de la liquidation du Compartiment concerné respectivement de la Société.

Le Conseil d'Administration peut intenter une action en justice contre l'Investisseur Défaillant sur le fondement de la rupture du contrat de souscription avec la société.

Si des parts souscrites ne sont payées, la société peut annuler leur émission, tout en gardant le droit de demander le paiement des frais et commissions.

**Art. 8. Rachat des Actions.** Les investisseurs ne sont pas autorisés à demander le rachat de leurs actions. Le Conseil d'Administration peut néanmoins décider à sa discrétion de racheter des actions à des fins de distribution.

La Société pourra par ailleurs racheter d'une manière forcée les actions détenues par une Personne Non Autorisée conformément aux provisions de l'article 10 ci-après.

Toutes les actions rachetées seront annulées.

**Art. 9. Conversion des Actions.** Les investisseurs ne sont pas autorisés à demander la conversion de leurs actions, ni d'une classe vers un autre ni d'un Compartiment vers un autre.

**Art. 10. Restrictions à la Propriété des Actions.** La Société pourra restreindre ou empêcher la possession de ses actions par toute personne, firme ou société, si, de l'avis de la Société, une telle possession peut être préjudiciable pour la Société, si elle peut entraîner une violation légale ou réglementaire, luxembourgeoise ou étrangère, ou s'il en résultait que la Société pourrait encourir des charges fiscales ou autres désavantages financiers qu'elle n'aurait pas encourus autrement (ces personnes, firmes ou sociétés à déterminer par le Conseil d'Administration ci-après désignées "Personnes Non Autorisées").

A cet effet, la Société pourra:

A. - refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions lorsqu'il apparaît que cette inscription ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété ou le bénéfice économique de ces actions à une Personne non Autorisée; et

B. - à tout moment, demander à toute personne figurant au registre des actionnaires, ou à toute autre personne qui demande à s'y faire inscrire, de lui fournir tous renseignements qu'elle estime nécessaires, éventuellement appuyés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou vont appartenir économiquement à une Personne Non Autorisée, ou si cette inscription au registre pourrait avoir pour conséquence le bénéfice économique de ces actions par une Personne Non Autorisée; et

C. - refuser d'accepter, lors de toute assemblée générale d'actionnaires de la Société, le vote de toute Personne Non Autorisée; et

D. - s'il apparaît à la Société qu'une Personne Non Autorisée, seule ou avec toute autre personne, est le bénéficiaire économique d'actions de la Société, elle pourra l'enjoindre de vendre ses actions et de prouver cette vente à la Société dans les trente (30) jours de cette injonction. Si l'actionnaire en question manque à son obligation, la Société pourra procéder ou faire procéder au rachat forcé de l'ensemble des actions détenues par cet actionnaire, en respectant la procédure suivante:

(1) La Société enverra un second préavis (ci-après l'"avis d'achat") à l'actionnaire possédant les actions ou apparaissant au registre des actionnaires comme étant le propriétaire des actions à racheter; l'avis d'achat spécifiera les actions à acheter, la manière suivant laquelle le prix d'achat sera déterminé et le nom de l'acheteur.

L'avis d'achat sera envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite au registre des actionnaires de la Société. L'actionnaire en question sera alors obligé de remettre à la Société sans délai le ou les certificat(s), le cas échéant, représentant les actions spécifiées dans l'avis d'achat.

Immédiatement après la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis d'achat, l'actionnaire en question cessera d'être propriétaire des actions spécifiées dans l'avis d'achat; s'il s'agit d'actions nominatives, son nom sera rayé du registre des actionnaires, et le ou les certificat(s) représentant ces actions nominatives seront annulés.

(2) Le prix auquel chaque action sera achetée (le "prix d'achat") sera basé sur la valeur nette d'inventaire par action de la classe concernée au Jour d'Evaluation déterminé par le Conseil d'Administration pour le rachat d'actions de la Société et immédiatement antérieure à la date de l'avis d'achat ou immédiatement postérieure à la remise du ou des certificat(s) représentant les actions spécifiées dans cet avis, en retenant toujours le prix le moins élevé, le tout selon la procédure prévue à l'Article 8 des présents Statuts, diminué des frais prévus.

(3) Le paiement du prix d'achat à l'ancien propriétaire est en principe effectué dans la monnaie déterminée par le Conseil d'Administration pour le paiement du prix de rachat des actions de la classe concernée; le prix sera déposé pour le paiement à l'ancien propriétaire par la Société, auprès d'une banque au Luxembourg ou à l'étranger (telle que spécifiée dans l'avis d'achat), après que le prix d'achat ait été arrêté suite à la remise du ou des certificats indiqués dans l'avis d'achat conjointement aux coupons non échus y attachés. Dès signification de l'avis d'achat, l'ancien propriétaire ne pourra plus faire valoir de droits sur ces actions ni exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, à part le droit de recevoir le prix d'achat déposé (sans intérêts) de la banque après remise effective du ou des certificats tel que mentionné ci-dessus. Au cas où le prix de rachat n'aurait pas été réclamé dans les cinq ans à compter de la date spécifiée dans l'avis d'achat, ce prix ne pourra plus être réclamé et reviendra à la (aux) classe(s) d'actions concernée(s). Le Conseil d'Administration aura tous les pouvoirs pour prendre en temps opportun toutes les mesures nécessaires pour rendre effectif ce droit de retour et autoriser une telle action au nom de la Société.

(4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés par le présent Article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y aurait pas de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne, ou que la propriété réelle des actions était autre que celle admise par la Société à la date de l'avis d'achat, sous réserve que la Société ait, dans ce cas, exercé ses pouvoirs de bonne foi.

Les termes de "Personnes Non Autorisées" tels qu'utilisés dans les présents Statuts ne regroupent ni les souscripteurs d'actions de la Société émises à l'occasion de la constitution de la Société pendant que tel souscripteur détient de telles actions, ni les marchands de valeurs mobilières qui acquièrent des actions avec l'intention de les distribuer à l'occasion d'une émission d'actions par la Société.

Les actions de la Société ne pourront être émises qu'au profit d'investisseurs avertis tels que définis par la Loi de 2007. Est investisseur averti au sens de la Loi de 2007 l'investisseur institutionnel, l'investisseur professionnel ainsi que tout autre investisseur qui a déclaré par écrit par écrit son adhésion au statut d'investisseur averti et (i) qui investit un minimum de EUR 125.000 dans la société ou (ii) qui bénéficie d'une appréciation, de la part d'un établissement de crédit au sens de la directive 2006/48/CE, d'une entreprise d'investissement au sens de la directive 2004/39/CE ou d'une société de gestion au sens de la directive 2001/107/CE certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate le placement effectué dans le fond d'investissement spécialisé. Toute personne qui n'est pas un investisseur averti, sera également considérée comme une Personne Non Autorisée.

**Art. 11. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action.** La valeur nette d'inventaire par action de chaque classe d'actions d'une série d'un Compartiment concerné sera exprimée dans la devise de référence (telle que définie dans les documents de vente des actions) du Compartiment concerné et, le cas échéant, dans un Compartiment, exprimé dans la devise de référence pour la classe d'actions d'une série de ce Compartiment. La valeur nette d'inventaire sera déterminée en divisant au Jour d'Evaluation les actifs nets de la Société correspondant à chaque classe d'actions d'un Compartiment, constitués par la portion des avoirs moins la portion des engagements attribuables à cette classe d'actions au Jour d'Evaluation concerné, par le nombre d'actions de cette classe en circulation à ce moment, le tout en conformité avec les règles d'évaluation décrites ci-dessous. La valeur nette d'inventaire par action ainsi obtenue sera arrondie vers le haut ou vers le bas à l'unité la plus proche de la devise concernée tel que le Conseil d'Administration le déterminera. Si depuis la date de détermination de la valeur nette d'inventaire, un changement substantiel des cours sur les marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société attribuables à la classe d'actions concernée sont négociés ou cotés, est intervenu, la Société peut annuler la première évaluation et effectuer une deuxième évaluation

dans un souci de sauvegarder les intérêts de l'ensemble des actionnaires et de la Société dans quel cas toutes les demandes de rachat et de souscription seront effectuées sur base de cette deuxième évaluation.

L'évaluation de la valeur nette d'inventaire des différentes classes d'actions dans les séries concernées se fera de la manière suivante:

I. Les avoirs de la Société comprendront:

- a. toutes les participations de tout genre et nature, de manière directe ou indirecte, via des sociétés de participations ou des sociétés à objet unique, dans des sociétés de portefeuille ou dans un avoir;
  - b. toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts courus;
  - c. tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles, y compris les résultats de la vente de titres ou de participations dans des sociétés de portefeuille ou dans un avoir dont le prix n'a pas encore été encaissé;
  - d. les montants correspondants au principal d'instruments de dette non-titrisés;
  - e. tous les titres, certificats de dépôt, parts, actions, obligations, obligations sans garantie droits de souscription, warrants, options et autres valeurs mobilières, instruments financiers et autres avoirs similaires appartenant au Compartiment concerné;
  - f. tous les dividendes, et toutes les distributions à percevoir par le Compartiment concerné que ce soit en espèces ou sous forme de dépôts et actions (la Société peut cependant faire des ajustements pour tenir compte de toutes fluctuations des valeurs marchande des valeurs mobilières occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividende ou ex-droit);
  - g. tous les intérêts courus sur les avoirs portant intérêt qui sont la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans le prix de ces avoirs;
  - h. les dépenses préliminaires de la Société, y compris les coûts d'émission et de distribution des actions de la Société, pour autant que celles-ci n'ont pas été amorties;
  - i. toutes les autres avoirs fixes appartenant à un Compartiment, y compris les immeubles, équipements et l'inventaire;
  - i. tous les autres avoirs détenus par la Société, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.
- La valeur de ces avoirs sera déterminée de la manière suivante:

(a) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes et autres montants à recevoir (y inclus les montant principaux dus des instruments de dettes non-titrisés), des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance tels que susmentionnés mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs. S'il s'avère toutefois improbable que cette valeur pourra être touchée en entier, la valeur sera déterminée en retranchant tel montant que la Société estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

(b) La valeur de tous les portefeuilles de titres, actions et instruments de marché monétaire ou dérivés qui sont cotés ou négociés sur une quelconque bourse de valeurs est basée sur le dernier prix disponible à la bourse de valeurs qui est normalement le marché principal pour de tels avoirs et qui est fourni par un expert approuvé par le Conseil d'Administration. Si ces prix ne sont pas représentatifs de la juste valeur marchande ces titres, actions et instruments de marché monétaire ou dérivés ou autres actifs autorisés pourront être évalués à une valeur marchande à laquelle ils pourront être revendus, valeur qui sera déterminée de bonne foi par le Conseil d'Administration.

(c) Le prix des valeurs mobilières, actions et autres participations dans des sociétés et instruments du marché monétaire qui ne sont pas négociées ou cotées sur une bourse de valeurs ou sur un autre Marché Réglementé sera déterminé en fonction de la juste valeur à laquelle ils pourront être vendus, déterminée de bonne foi par le Conseil d'Administration;

(d) les participations non cotés ou négociés dans des sociétés de portefeuille ou dans un avoir seront initialement évalué au coût d'investissement, qui se rapproche de leur prix de marché/ de transaction. Les coûts de transaction tel que (sans limitation) frais juridiques, frais de consultants tiers, frais ou dépenses de due diligence ou administratifs, pourront être ajoutés aux coûts d'investissement dans la mesure où ces frais et coûts pourront être clairement et directement rattachées à ces investissements. La valeur de ces participations seront périodiquement mis à jour sur base de rapport financiers et d'activités mise à disposition par ou en relatifs à les sociétés de portefeuille ou les avoirs, en utilisant des techniques d'évaluation reflétant la valeur réelle de ces dernières, qui peuvent notamment inclure la comparaison avec des transactions récentes entre parties non liés, analyse par méthode des flux futurs de trésorerie et autres techniques d'évaluation habituellement utilisés par les participants dans un tel marché.

(e) la valeur des autres avoirs sera déterminé avec prudence et de bonne foie par et sous la supervision du Conseil d'Administration en accord avec les principes généraux de comptabilité généralement admis.

Le Conseil d'Administration peut, à sa discrétion, permettre l'utilisation d'une autre méthode d'évaluation s'il considère qu'une telle évaluation reflète mieux la juste valeur d'un avoir de la Société.

Si nécessaire, la juste valeur d'un avoir est déterminée par le Conseil d'Administration ou par un comité désigné par le Conseil d'Administration ou par une personne désignée pas le Conseil d'Administration.

La valeur de tous les avoirs et engagements non exprimés dans la devise de référence d'un Compartiment sera convertie dans cette devise au dernier taux de change connu.

Toutes les règles d'évaluation et de détermination seront interprétées et déterminées en accord avec les principes généraux de comptabilité généralement admis.

Pour chaque Compartiment, des provisions adéquates seront faites pour les dépenses encourues et prenant en considération les obligations non mentionnées au passif du bilan en accord avec des critères justes et prudentes.

Pour chaque Compartiment et pour chaque classe, la valeur nette d'inventaire sera calculée dans la valeur de référence appropriée à chaque Jour d'Evaluation en divisant la valeur nette attribuable à une telle classe (qui sera équivalente à l'actif déduction faite du passif relatif à cette classe) par le nombre d'actions émises et en circulation dans cette classe.

Les avoirs nets de la Société seront égaux à la somme des avoirs nets de tous ses Compartiments.

En l'absence de mauvaise foi, de négligence ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur nette d'inventaire par le Conseil d'Administration ou par une banque, société ou autre organisation que le Conseil d'Administration peut désigner aux fins de calculer la valeur nette d'inventaire sera définitive et liera la Société ainsi que les actionnaires présents, anciens ou futurs.

II. Les engagements de la Société comprendront:

- a. tous les emprunts, effets et comptes exigibles;
- b. toutes les obligations connues, échues ou non, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés;
- c. une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu encourus au Jour d'Evaluation concerné et, le cas échéant, toutes autres réserves autorisées et approuvées par le Conseil d'Administration.
- d. tous autres engagements de la Société de tout genre en rapport avec le Compartiment, hormis les obligations représentées par des actions dans la Société. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses à payer par la Société qui comprennent entre autre:

- les frais de formation,
- les frais et dépenses payables aux gestionnaires, frais et dépenses payables aux réviseurs et comptables, au dépositaire et à ses correspondants, aux agents domiciliataire, administratif, enregistreur et de transfert, à l'agent de cotation, à tous agents payeurs, aux représentants permanents des lieux où la Société est soumise à l'enregistrement, ainsi qu'à tout autre employé de la Société,
- les frais d'administration, les frais encourus en rapport avec l'assistance juridique et la révision des comptes annuels de la Société, les frais des déclarations d'enregistrement auprès des autorités gouvernementales et des bourses de valeurs dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, les frais de publicité incluant les frais de préparation, d'impression et de distribution des prospectus, rapports périodiques et déclarations d'enregistrement, les frais des rapports pour les actionnaires,
- les frais d'achat et de vente des avoirs, y compris afin d'éviter tout doute les frais de due diligence et de consultant et conseillers externes;
- les intérêts, les frais financiers, bancaires ou de courtage, les frais de poste, téléphone et télex,
- tous les impôts et droits prélevés par les autorités gouvernementales et toutes les taxes similaires, toute autre dépense d'exploitation, y compris

e. La Société pourra tenir compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou pour toute autre période en avance et pourra faire de provisions pour de telles dépenses à parts égales durant cette période en avance et pourra faire des provisions pour de telles dépenses à parts égales durant cette période.

III. Allocation des avoirs:

Le Conseil d'Administration établira une classe d'actions correspondant à un Compartiment et pourra établir plusieurs classes d'actions par rapport à chaque Compartiment de la manière suivante:

a) Si plusieurs classes d'actions se rapportent à un Compartiment déterminé, les avoirs attribués à ces classes seront investis ensemble selon la politique d'investissement spécifique du Compartiment concerné à condition que au sein d'un Compartiment, le Conseil d'Administration peut établir périodiquement des classes d'actions correspondant à (i) une politique de distribution spécifique, telle que donnant droit à des distributions, ou ne donnant pas droit à des distributions, et/ou (ii) une structure spécifique de frais de vente ou de rachat, et/ou (iii) une structure spécifique de frais de gestion ou de conseil en investissement, et/ou et/ou (iv) une structure spécifique de frais de distribution, de services à l'actionariat ou autres frais; et/ou (v) un type d'investisseur spécifique; et/ou (vi) la devise ou unité de devise dans laquelle la classe peut être libellée et basée sur le taux de change entre cette devise ou une unité de devise et la devise de référence du Compartiment concerné et/ou (vii) telles autres caractéristiques que le Conseil d'Administration établira en temps opportun conformément aux lois applicables;

b) Les produits résultant de l'émission d'actions relevant d'une classe d'actions seront attribués dans les livres de la Société à la classe d'actions concerné du Compartiment et, le cas échéant, le montant correspondant augmentera la proportion des avoirs nets de ce Compartiment attribuables à la classe des actions à émettre;

c) et les avoirs, engagements, revenus et frais relatifs à ce Compartiment seront attribués à la classe d'actions émis conformément aux dispositions du point a) ci-dessus;

d) Lorsqu'un avoir découle d'un autre avoir, ce dernier avoir sera attribué, dans les livres de la Société, à la même classe d'actions auquel appartient l'avoir dont il découle, et à chaque nouvelle évaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée à la classe d'actions correspondante;

e) Au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à une classe d'actions déterminée, cet avoir ou engagement sera attribué à toutes les classes d'actions déterminées, en proportion de leur valeur nette d'inventaire respective ou de telle autre manière que le Conseil d'Administration déterminera de bonne foi, étant entendu que (i) lorsque les avoirs sont détenus sur un seul compte pour compte de plusieurs Compartiments et/ou sont cogérés comme une masse d'avoirs distincte par un mandataire du Conseil d'Administration, le droit respectif de chaque classe d'actions correspondra à la proportion de la contribution apportée par cette classe d'actions au compte de la cogestion ou à la masse d'avoirs distincte, et (ii) ce droit variera en fonction des contributions et retraits effectués pour compte de la classe d'actions concernée, selon les modalités décrites dans les documents de vente des actions de la Société;

f) A la suite de distributions faites aux détenteurs d'actions d'une classe, la valeur nette de cette classe d'actions sera réduite du montant de ces distributions.

Toutes les règles d'évaluation et détermination devront être interprétées et faites conformément aux principes de comptabilité généralement admis.

En l'absence de mauvaise foi, de négligence ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur nette d'inventaire par le Conseil d'Administration ou par une banque, société ou autre organisation que le Conseil d'Administration peut désigner aux fins de calculer la valeur nette d'inventaire sera définitive et liera la Société ainsi que les actionnaires présents, anciens ou futurs.

IV. Pour les besoins de cet Article:

1) les actions en voie de rachat par la Société conformément à l'Article 8 ci-dessus seront considérées comme actions émises et existantes jusqu'immédiatement après l'heure, fixée par le Conseil d'Administration, du Jour de Rachat au cours duquel une telle évaluation est faite, et seront, à partir de ce moment et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérées comme engagement de la Société;

2) les actions à émettre par la Société seront traitées comme étant créées à partir de l'heure, fixée par le Conseil d'Administration, au Jour d'Évaluation au cours duquel une telle évaluation est faite, et seront, à partir de ce moment, traitées comme une créance de la Société jusqu'à ce que le prix en soit payé;

3) tous investissements, soldes en espèces ou autres avoirs de la Société, exprimés autrement que dans la devise de référence du Compartiment, seront évalués en tenant compte des taux de change, du marché, en vigueur à la date et à l'heure de la détermination de la valeur nette d'inventaire des actions; et

4) à chaque Jour d'Évaluation où la Société aura conclu un contrat dans le but:

- d'acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément d'actif sera considéré comme un engagement de la Société, tandis que la valeur de cet élément d'actif sera considérée comme un avoir de la Société;

- de vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément d'actif sera considéré comme un avoir de la Société et cet élément d'actif à livrer ne sera plus repris dans les avoirs de la Société;

sous réserve cependant, que si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou de cet élément d'actif ne sont pas connues au Jour d'Évaluation, leur valeur sera estimée par la Société.

**Art. 12. Fréquence et Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action, des Emissions, Rachats et Conversions d'Actions.** Dans chaque classe d'actions, la valeur nette d'inventaire par action ainsi que le prix d'émission, de rachat et de conversion des actions (si applicable) seront déterminés périodiquement par la Société ou par son mandataire désigné à cet effet, le dernier jour ouvrable bancaire de chaque année, tel date étant défini dans les présents Statuts comme "Jour d'Évaluation".

La Société peut suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire par action d'une classe déterminée ainsi que l'émission et le rachat (si applicable) des actions d'une classe:

- si une bourse de valeurs ou autre marché réglementé et reconnu (qui est un marché en fonctionnement régulier et qui est ouvert au public) qui sert comme source d'information de prix pour une partie substantielle des actifs d'un Compartiment est fermé ou si la laquelle les opérations y sont suspendues ou restreintes ou qu'il est impossible d'y exécuter des volumes permettant la détermination de prix réels;

- Les sources d'information et de calcul qui sont normalement employés afin de déterminer la valeur des actifs ne sont pas disponibles ou si la valeur d'investissements ne peut pas être déterminé de manière rapide et adéquate pour n'importe quel raison;

- Si des restrictions à l'échange ou au transfert de capitaux ne permettent pas l'exécution de transactions ou si des transactions de vente et d'achat ne peuvent pas se faire à des condition normales;

- Si pour des raisons politiques, économiques, militaires ou monétaires ou en raison d'un événement de force majeure un Compartiment ne peut pas gérer ses avoirs et obligations d'une manière normale et si la détermination de leur valeur d'une manière raisonnable est rendu impossible;

- Si, pour toute autre raison, les prix d'un investissement signifiant ne pourra pas être déterminé de manière rapide et adéquate;

- Si un Compartiment est un train d'établir des parités dans le contexte d'une fusion, un apport d'actifs, d'une scission d'actifs ou d'actions ou de toute autre opération de restructuration.

Dans des circonstances exceptionnelles susceptible d'affecter d'une manière négative les intérêts des actionnaires ou de manque de liquidité du marché, le Conseil d'Administration se réserve de droit de déterminer la valeur nette d'inventaire seulement après avoir effectué les achat et ventes de titres, instruments financiers et autres avoirs pour le Compartiment.

La suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire et/ou, si applicable, de la souscription et du rachat d'actions sera notifié aux personnes concernés par tous les moyens jugés raisonnables par le Conseil d'Administration.

### **Titre III. Administration et Surveillance**

**Art. 13. Administrateurs.** La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. La durée du mandat d'administrateur est de six ans au maximum. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat.

Les administrateurs seront élus lors d'une l'assemblée générale des actionnaires à la majorité des votes des actions présentes ou représentées. Tout candidat non proposé à l'ordre du jour de l'assemblée ne sera élu qu'à la majorité des actions en circulation.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de sa prochaine réunion.

**Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui dressera les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que des assemblées générales des actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les réunions du Conseil d'Administration et les assemblées générales des actionnaires. En son absence, les actionnaires ou le Conseil d'Administration désigneront à la majorité un autre administrateur et, lorsqu'il s'agit d'une assemblée générale, toute autre personne pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Le Conseil d'Administration pourra nommer des directeurs ou autres fondés de pouvoir dont un directeur général, des directeurs généraux-adjoints et tous autres directeurs et fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil d'Administration. Les directeurs et fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les présents Statuts n'en décident pas autrement, les directeurs et fondés de pouvoir auront les pouvoirs et charges qui leurs sont attribués par le Conseil d'Administration.

Une convocation écrite sera transmise aux administrateurs pour toute réunion du Conseil d'Administration au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans la convocation. Il pourra être passé outre cette convocation si chaque administrateur y consent par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à une réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

D'une manière générale toutes les réunions du Conseil d'Administration se tiendront physiquement en présence de tous les membres du Conseil d'Administration au siège social de la Société. Néanmoins tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires qui permettent aux personnes prenant part à cette réunion peuvent de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées.

Les administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés par une résolution du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs, ou tout autre nombre que le Conseil d'Administration pourra déterminer, sont présents ou représentés.

Les décisions du Conseil d'Administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par la personne qui aura présidé la réunion. Les copies des extraits de ces procès-verbaux devant être produites en justice ou ailleurs seront signées valablement par le président de la réunion ou par deux administrateurs.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix pour ou contre une décision, le président aura voix prépondérante.

Le Conseil d'Administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire. Chaque membre du Conseil d'Administration exprimera son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une telle approbation doit être confirmée par écrit, les documents conjoints constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 15. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui entrent dans l'objet social, sous réserve de l'observation de la politique d'investissement prévue à l'Article 18 ci-dessous.

Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 16. Engagement de la Société vis-à-vis des Tiers.** Vis-à-vis des tiers la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, par la signature conjointe de tout fondé de pouvoir ou par la signature conjointe d'un administrateur et un fondé de pouvoir de la Société ou par toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration.

**Art. 17. Délégation de Pouvoirs.** Le Conseil d'Administration de la Société peut déléguer, sous sa responsabilité, ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société (y compris le droit d'agir en tant que signataire autorisé de la Société) et ses pouvoirs relatifs à la mise en oeuvre de l'objet de la Société à une ou plusieurs personnes physiques ou morales qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, qui auront les pouvoirs leur conférés par le Conseil d'Administration et qui peuvent, si le Conseil d'Administration les y autorise, sous-déléguer leurs pouvoirs.

La Société peut conclure un contrat de gestion d'investissement (le "Contrat de Gestion d'Investissement") avec un ou plusieurs gestionnaires, tels que plus amplement décrits dans les documents de vente des actions de la Société, qui fourniront à la Société des conseils recommandations, et rapports relatifs à la gestion des avoirs de la Société et qui conseilleront le Conseil d'Administration quant au choix des investissements et autres avoirs conformément à l'Article 18 des présents Statuts et pourront, sous le contrôle du Conseil d'Administration et sur une base journalière, acheter et vendre à leur discrétion des investissements et autres avoirs et de gérer les portefeuilles des Compartiments de façon générale.

Le Conseil d'Administration peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 18. Politiques et Restrictions d'Investissement.** Le Conseil d'Administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer (i) les politiques d'investissement pour chaque Compartiment, (ii) les techniques de couverture des risques de devises à utiliser pour une classe spécifique d'actions, au sein d'un Compartiment, ainsi que (iii) les lignes de conduite à suivre dans l'administration et la conduite des affaires de la Société, sous réserve des restrictions d'investissement adoptées par le Conseil d'Administration conformément aux lois et règlements.

Le Conseil d'Administration, agissant dans l'intérêt de la Société, peut décider, de la manière décrite dans les documents de vente des actions de la Société, que (i) tout ou partie des avoirs de la Société ou d'un Compartiment peuvent être cogérés, de façon distincte, avec des avoirs détenus par d'autres investisseurs, y compris d'autres organismes de placement collectif et/ou leurs compartiments, ou (ii) tout ou partie des avoirs de deux ou plusieurs Compartiments de la Société peuvent être cogérés, de façon distincte ou commune.

La Société est autorisée (i) à utiliser des techniques et instruments relatifs aux valeurs mobilières, pourvu que ces techniques et instruments soient utilisés pour une gestion de portefeuille efficiente et (ii) à utiliser des techniques et instruments destinés à fournir une protection contre les risques de change dans le contexte de la gestion de ses avoirs et dettes.

**Art. 19. Intérêt Opposé.** Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par la même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir aurait dans quelque affaire de la Société un intérêt opposé à celle-ci, cet administrateur, directeur, ou fondé de pouvoir devra informer le Conseil d'Administration de cet intérêt opposé et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote concernant cette affaire. Rapport en devra être fait à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le terme "intérêt opposé" tel qu'il est utilisé à l'alinéa précédent ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute autre personne, société ou entité juridique que le Conseil d'Administration pourra déterminer à son entière discrétion.

**Art. 20. Indemnisation des Administrateurs.** La Société pourra indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et autres ayants-droit, des dépenses raisonnablement occasionnées par tous actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur, de directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société, dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf au cas où dans pareils actions au procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement extra-judiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir.

**Art. 21. Réviseurs.** Les données comptables contenues dans le rapport annuel établi par la Société seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé qui est nommé par l'assemblée générale des actionnaires et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises agréé accomplira tous les devoirs prescrits par la Loi de 2007.

#### **Titre IV. Assemblées générales - Année financière - Distributions**

**Art. 22. Assemblées Générales des Actionnaires de la Société.** L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'universalité des actionnaires de la Société. Les résolutions prises s'imposent à tous les actionnaires, quelque soit la classe d'actions à laquelle ils appartiennent. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration.

Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément au droit luxembourgeois, à Luxembourg, à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois de juin à onze heures (heure de Luxembourg).

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans l'avis de convocation.

Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil d'Administration, conformément à une convocation énonçant l'ordre du jour envoyé au moins huit jours avant l'assemblée à tout propriétaire d'actions nominatives à son adresse portée au registre des actionnaires. La délivrance de cette convocation aux actionnaires nominatifs ne doit pas être justifiée à l'assemblée. L'ordre du jour sera préparé par le Conseil d'Administration, à l'exception du cas où l'assemblée a été convoquée sur la demande écrite des actionnaires, dans ce cas le Conseil d'Administration peut préparer un ordre du jour supplémentaire.

Comme toutes les actions sont des actions nominatives et si aucune publication n'a été faite, les convocations peuvent être envoyées que par lettre recommandée aux actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour soumis à leur délibération, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action, quelque soit la classe dont elle relève, donne droit à une voix, conformément au droit luxembourgeois et aux présents Statuts. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée des actionnaires par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui peut être administrateur de la Société, en lui conférant un pouvoir écrit.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

**Art. 23. Assemblées Générales des Actionnaires d'un Compartiment ou d'une classe d'actions.** Les actionnaires de la (des) classes(s) d'actions émise(s) relatives à un Compartiment, peuvent à tout moment, tenir des assemblées générales ayant pour but de délibérer sur des matières ayant trait uniquement à ce Compartiment.

De plus, les actionnaires d'une classe d'actions peuvent à tout moment tenir des assemblées générales ayant pour but de délibérer sur des matières ayant trait uniquement à cette classe d'action.

Les dispositions de l'Article 22, paragraphes 2, 3, 7, 8, 9, 10 et 11 s'appliquent de la même manière à ces assemblées générales.

Chaque action donne droit à une voix, conformément au droit luxembourgeois et aux présents Statuts. Les actionnaires peuvent être présents en personne à ces assemblées, ou se faire représenter par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui peut être un administrateur.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires d'un Compartiment ou d'une classe d'actions sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

**Art. 24. Fermeture et Fusion de Compartiments ou de classes d'actions.** Au cas où, pour quelque raison que ce soit, la valeur des avoirs nets dans un Compartiment aurait diminué jusqu'à ou n'aurait pas atteint un montant considéré par le Conseil d'Administration comme étant le seuil minimum en-dessous duquel le Compartiment ou la classe d'actions ne peut plus fonctionner d'une manière économiquement efficace, ou dans le cas d'un changement significatif de la situation économique, politique ou monétaire ou dans le but de réaliser une rationalisation économique, le Conseil d'Administration peut décider de procéder au rachat forcé de toutes les actions de la (des) classe(s) d'actions émise(s) au titre du Compartiment concerné, à la valeur nette d'inventaire par action applicable le Jour d'Evaluation lors duquel la décision prendra effet (compte tenu des prix et dépenses réels de réalisation des investissements). La Société enverra un avis aux actionnaires de la (des) classe(s) d'actions concernée(s) avant la date effective du rachat forcé. Cet avis indiquera les raisons motivant ce rachat de même que la procédure s'y appliquant: les actionnaires nominatifs seront informés par écrit. Sauf décision contraire prise dans l'intérêt des actionnaires ou afin de maintenir l'égalité de traitement entre ceux-ci, les actionnaires du Compartiment ou de la classe d'actions concerné pourront continuer à demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais (mais compte tenu des prix et dépenses réels de réalisation des investissements) jusqu'à la date d'effet du rachat forcé.

Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'Administration par le paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires de la ou des classe(s) d'actions émise(s) au titre d'un Compartiment pourra, en toute autre circonstance, sur proposition du Conseil d'Administration, racheter toutes les actions de la ou des classe(s) émises au sein dudit Compartiment et rembourser aux actionnaires la valeur nette d'inventaire de leurs actions (compte tenu des prix et dépenses réels de réalisation des investissements), calculée le Jour d'Evaluation lors duquel une telle décision prendra effet. Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales et les résolutions pourront être prises par le vote affirmatif de la majorité simple des actions présentes ou représentées à de telles assemblées.

Les avoirs qui n'auront pu être distribués à leurs bénéficiaires lors du rachat seront déposés auprès du Dépositaire pour une période de six mois après ce rachat; passé ce délai, ces avoirs seront versés auprès de la Caisse de Consignations pour compte de leurs ayants droit.

Toutes les actions ainsi rachetées seront annulées.

Dans les mêmes circonstances que celles décrites au premier paragraphe du présent article, le Conseil d'Administration pourra décider d'apporter les avoirs d'un Compartiment à ceux d'un autre Compartiment au sein de la Société ou à ceux d'un autre organisme de placement collectif de droit luxembourgeois créé selon les dispositions de la Loi de 2007 ou à ceux d'un compartiment d'un tel autre organisme de placement collectif (le "nouveau Compartiment") et de requalifier les actions de la ou des classe(s) concernée(s) comme actions d'une ou de plusieurs nouvelle(s) classes(s) (suite à une scission ou à une consolidation, si nécessaire, et au paiement de tout montant correspondant à une fraction d'actions due aux actionnaires). Cette décision sera publiée de la même manière que celle décrite ci-dessus au premier paragraphe du présent article (laquelle publication mentionnera, en outre, des informations relatives au nouveau Compartiment), afin de permettre aux actionnaires qui le souhaiteraient de demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais, pendant cette période.

Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'Administration par le paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires de la ou des classe(s) d'actions émise(s) au titre d'un Compartiment pourra décider, en toute autre circonstance, de fusionner plusieurs Compartiments au sein de la Société. Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales et les résolutions pourront être prises par le vote affirmatif de la majorité simple des actions présentes ou représentées à de telles assemblées.

De plus, dans d'autres circonstances que celles décrites au premier paragraphe du présent Article, l'apport des avoirs et engagements attribuables à un Compartiment à un autre organisme de placement collectif visé au cinquième paragraphe du présent Article ou à un autre compartiment au sein de cet autre organisme de placement collectif devra être approuvé par une décision des actionnaires de la ou des classe(s) d'actions émise(s) au titre du Compartiment concerné prise à la majorité des deux tiers des actions présentes ou représentées à ladite assemblée, qui devra réunir au moins 50% des actions émises et en circulation. Au cas où cette fusion aurait lieu avec un organisme de placement collectif de droit luxembourgeois de type contractuel (fonds commun de placement) ou avec un organisme de placement collectif de droit étranger, les résolutions prises par l'assemblée ne lieront que les actionnaires qui ont voté en faveur de la fusion.

**Art. 25. Année Financière.** L'année financière de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Des rapports annuels audités seront disponibles au siège social de la Société.

**Art. 26. Distributions.** Dans les limites légales ainsi que dans les limites de ces Statuts et du Prospectus et sur proposition du Conseil d'Administration, l'assemblée générale des actionnaires de la (des) classe(s) d'actions émise(s) au titre d'un Compartiment déterminera l'affectation des résultats de ce Compartiment et pourra périodiquement déclarer ou autoriser le Conseil d'Administration à déclarer des distributions.

Pour chaque classe d'actions ayant droit à des distributions, le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires, en respectant les conditions prévues par la loi.

Le paiement de toutes distributions aux propriétaires d'actions nominatives se fera à leur adresse portée au registre des actionnaires.

Les distributions pourront être payées dans la devise choisie par le Conseil d'Administration et en temps et lieu qu'il appréciera.

Le Conseil d'Administration pourra décider de distribuer des dividendes sous forme d'actions au lieu de dividendes en espèces en respectant les modalités et les conditions déterminées par le Conseil d'Administration.

Toute distribution déclarée qui n'aura pas été réclamée par son bénéficiaire dans les cinq ans à compter de son attribution, ne pourra plus être réclamée et reviendra à la (aux) classe(s) d'actions concernée(s), du Compartiment concerné.

Aucun intérêt ne sera payé sur le dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

## Titre V. Dispositions finales

**Art. 27. Dépositaire.** Dans la mesure requise par la loi, la Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne au sens de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative à la surveillance du secteur financier (le "Dépositaire").

Le Dépositaire exécutera les devoirs et obligations tels que prévus par la Loi de 2007.

Si le Dépositaire désire se retirer, le Conseil d'Administration s'efforcera de trouver un remplaçant endéans deux mois à partir de la date où la démission devient effective. Le Conseil d'Administration peut révoquer le Dépositaire mais il ne pourra révoquer le Dépositaire que si un remplaçant a été nommé pour exercer ses fonctions.

**Art. 28. Dissolution de la Société.** La Société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'Article 30 ci-dessous.

La question de la dissolution de la Société doit de même être soumise par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale lorsque le capital social est devenu inférieur aux deux tiers du capital minimum prévu à l'Article 5 des présents Statuts. L'assemblée générale délibère sans quorum de présence et décide à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

La question de la dissolution de la Société doit en outre être soumise par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale lorsque le capital social est devenu inférieur au quart du capital minimum fixé à l'Article 5 des présents Statuts; dans ce cas, l'assemblée générale délibère sans quorum de présence et la dissolution peut être prononcée par les actionnaires possédant un quart des votes des actions représentées à l'assemblée.

La convocation doit se faire de façon à ce que l'assemblée soit tenue dans le délai de quarante jours à partir de la constatation que les actifs nets de la Société sont devenus inférieurs aux deux tiers respectivement au quart du capital minimum, selon le cas.

**Art. 29. Liquidation.** La liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 30. Modifications des Statuts.** Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 31. Déclaration.** Les mots, bien qu'écrits au masculin englobent également le genre féminin, les mots "personnes" ou "actionnaires" englobent également les sociétés, associations et tout autre groupe de personnes constitué ou non sous forme de société ou d'association.

**Art. 32. Loi Applicable.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi qu'à la Loi de 2007, telles que ces lois ont été ou seront modifiées par la suite.

### *Dispositions transitoires*

1) La première année financière commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2009.

2) Le premier rapport financier de la Société sera un rapport annuel au 31 décembre 2009.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

### *Souscription et Paiement*

Le souscripteur a souscrit les actions comme suit:

Alceda Fund Management S.A., préqualifiée, souscrit cinquante (50) actions.

Toutes les actions souscrites ont été entièrement libérées, de sorte que la somme de cinquante mille US Dollar (50.000,- USD) est maintenant à la libre disposition de la Société. La preuve du total de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant qui le reconnaît.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'Article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

#### *Frais*

Le montant des frais qui sera pris en charge par la société de gestion de la Société à raison de la constitution de la Société est évalué approximativement à deux mille cinq cents euros.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires*

Le comparant, représentant la totalité du capital souscrit a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois, et les personnes suivantes sont nommés administrateurs, jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en 2010:

- Dr Dieter Rentsch, Managing Partner, Aquila Capital Holding GmbH, Ferdinandstrasse 25-27, D-20095 Hambourg, Allemagne;

- Jost Rodewald, Administrateur Délégué, Aquila Capital Management GmbH, Ferdinandstrasse 25-27, D-20095 Hambourg, Allemagne;

- Marc Kriegsmann, Administrateur Délégué, Alceda Fund Management S.A., 36, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les suivants sont nommés réviseur indépendants jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en 2010: PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. L'adresse de la Société est fixée au 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-C. MICHELS, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 juin 2009. Relation: EAC/2009/6583. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 juin 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009070268/239/1419.

(090085055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

#### **Anthus Partnership, S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 127.462.

#### EXTRAIT

Suite à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire en date du 6 mars 2009, le siège social de la société Branta S.à r.l., associée de la Société, a été transféré du 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 8 juin 2009.

SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.

*Domiciliataire*

Signature

Référence de publication: 2009071142/16.

(090084009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

**EFG FP Strategy, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion «Verwaltungsreglement EFG FP STRATEGY» a été déposé au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Assenagon Asset Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2009066135/10.

(090081566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2009.

---

**Eurinvest Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 6.025.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009070772/10.

(090083952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

---

**Gavalli Properties S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 132.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009070773/10.

(090083951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

---

**Fovalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 105.800.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009070774/10.

(090083950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

---

**Juggling Paradigms, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 141.701.

Les comptes annuels au 31-12-2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 12 mai 2009.

Thierry Mariani

13, rue Erasme

L-1468 Luxembourg

Dirigeant associé unique

Référence de publication: 2009070764/14.

(090083783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

---

**TeliaSonera International Carrier Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 73.909.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009070765/10.

(090083744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

**Sisu Group S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 40.804.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009070767/10.

(090083741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

**Sisu Group S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 40.804.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009070769/10.

(090083737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

**TDS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 132.695.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009070770/10.

(090083953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

**Centre de Beauté et d'Esthétique NATHALIE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 19-21, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 108.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CENTRE DE BEAUTE ET D'ESTHETIQUE NATHALIE S.à r.l.

19-21, RUE JEAN L'AVEUGLE

L-1148 LUXEMBOURG

Nathalie Giacometti

La gérante

Référence de publication: 2009071609/14.

(090084353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

**Bezons Jaures (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 105.393.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009071516/10.

(090084130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

**Pepson Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 67.815.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009071515/10.

(090084131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

**LaFayette Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 134.421.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009071517/10.

(090084129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

**EPP Ivry Hoche Holding Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 124.393.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009071518/10.

(090084128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

**ProLogis UK LXXIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 84.311.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 mai 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté Par Gilles Suzanne

Gérant

Référence de publication: 2009071593/14.

(090084322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

**EPP Rue Martel (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 105.394.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009071519/10.

(090084127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

**Magnes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 101.282.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009071522/10.

(090084124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

**Impresa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 86.460.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech.

Référence de publication: 2009071624/10.

(090084289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

**Impresa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 86.460.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech.

Référence de publication: 2009071626/10.

(090084288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

**ProLogis UK LXIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 84.242.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 mai 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté Par Gilles Suzanne

Gérant

Référence de publication: 2009071605/14.

(090084326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

**ISO 200 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 42.655.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 JUIN 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009071574/10.

(090084137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

---

**MW Advisory Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 143.374.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 JUIN 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009071577/10.

(090084136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

---

**Impresa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 86.460.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech.

Référence de publication: 2009071627/10.

(090084287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

---

**Barista S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 88.817.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech.

Référence de publication: 2009071635/10.

(090084282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

---

**Plurimetals S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 76.793.

## RECTIFICATIF

Cette mention vient modifier le bilan au 31 décembre 2007, enregistré à Luxembourg le 24/11/2008 sous la référence LSO CW/07678 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 27/11/2008 sous la référence L080174692.04.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009071638/14.

(090084268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

---

**The Building Square S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 139.193.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009071639/10.

(090084265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

---

**Tecuman S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 110.070.

Les comptes annuels au 31 Mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech.

Référence de publication: 2009071640/10.

(090084264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

---

**Fel Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 132.317.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009071709/10.

(090084864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

---

**Covidien International Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 123.527.

Le bilan au 28 septembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009071657/10.

(090084492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

---

**Den Daachdecker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9173 Michelbouch, 15, route d'Ettelbruck.  
R.C.S. Luxembourg B 96.001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DEN DAACHDECKER  
15, rte d'Ettelbruck  
L-9173 MICHELBOUCH  
Raymond NESEN  
Associé gérant

Référence de publication: 2009071602/14.

(090084343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

---

**Orpheus Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 127.996.

Le Bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009071733/10.

(090084247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

---

**St James Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1525 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 110.122.

Le Bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009071734/10.

(090084250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

---

**Leading Edge Participations SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 82.406.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009071735/10.

(090084254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

---

**Rendite Lux I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.  
R.C.S. Luxembourg B 82.189.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2009071732/11.

(090084243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

---

**Luxembourg International Investment Company (L I I C) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 136.700.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/06/2009.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009071663/13.

(090084394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

---

**Dièdre, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 95.133.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 juin 2009. Signature.

Référence de publication: 2009071660/10.

(090084484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

---

**Copenhagen Retail Exclusive Lux S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 135.834.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 juin 2009. Signature.

Référence de publication: 2009071661/10.

(090084482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

---

**Everest Investment Group, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 124.433.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009071662/10.

(090084476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

---

**RP Lux A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.  
R.C.S. Luxembourg B 144.357.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2009071730/11.

(090084239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

---

**Morgan Stanley Ursa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 132.600.

In the year two thousand and nine, on the fourteenth day of April, at 6 PM.

Before us Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared:

Morgan Stanley Batherm Limited, a limited company formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Commerce of the Cayman Islands under number MC 208997, having its registered office at Uglan House, KY - KY1 - 1104 Grand Cayman, Cayman Islands, here represented by M<sup>e</sup> Laetitia Borucki, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

Which proxy shall be signed 'ne varietur' by the representative of the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the prenamed entity represents the entire share capital of Morgan Stanley Ursa S.à r.l, a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 1 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 132 600, incorporated by a deed of M<sup>e</sup> Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven on October 1, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2608 on October 15, 2007 (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended for the last time by public deed of Me Paul DECKER, notary residing in Luxembourg on November 27, 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on January 15, 2009 number 92.

That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Decision to delete paragraph 4 of Article 10 of the articles of association of the Company;
2. Decision to delete paragraph 7 of Article 10 of the articles of association of the Company;
3. Decision to delete the last sentence of paragraph 10 of Article 10 of the articles of association of the Company referring to the location of conference call meetings;
4. Decision to restate the whole Article 10 of the Company's articles of association so as to reflect the above-mentioned items;
5. Decision to amend Article 12 of the articles of association of the Company in order to cancel the reference to the residency of the managing director;
6. Decision to amend paragraph 4 of Article 15 of the articles of association of the Company in order to cancel the reference to the Grand Duchy of Luxembourg as regards the location of the general meeting of partners;
7. Decision to approve the resignation from their office, with immediate effect, of TMF Corporate Services S.A., Mr Todd Russell LEE and Mr Magnus LARSEN in their respective capacities as A managers and B managers of the Company;
8. Decision to grant discharge to TMF Corporate Services S.A., Mr Todd Russell LEE and Mr Magnus LARSEN, pre-named, with respect to the exercise of their mandate until today;
9. Decision to appoint with immediate effect Penelope Katherine Marion GREEN, Ambra GAMBINI and Scott Iain MERRY as managers of the Company for an unlimited duration.

Then the appearing party requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner resolves to delete paragraph 4 of Article 10 of the articles of association of the Company.

*Second resolution*

The sole partner resolves to delete paragraph 7 of Article 10 of the articles of association of the Company.

*Third resolution*

The sole partner resolves to delete the last sentence of paragraph 10 of Article 10 of the articles of association of the Company referring to the location of conference call meetings.

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, Article 10 of the articles of incorporation of the Company is amended so as to read as follows:

" **Art. 10.** The company is managed by a board of managers composed of at least three (3) members, who need not be holders of parts and who are either "A managers" or "B managers". They are appointed and removed from office by the general meeting of the partners, which determines their powers and the term of their mandates. They may be reelected and revoked ad nutum (without any reason) and at any time.

The general meeting of the partners shall ensure that the board of managers is structured as follows:

- at least two (2) A managers chosen out of a list of persons provided for by the holder(s) of the Class A Parts, and
- at least one (1) B manager chosen out of a list of persons provided for by the holder(s) of the Class B parts.

Unless the context indicates otherwise, the term "managers" as used in these articles of association shall refer to the A managers and the B managers.

The board of managers may elect from among its members a chairman.

The board of managers convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the company so requires. It must be convened each time two managers so request.

Meetings of the board of managers are quorate if two (2) members are present at the meeting.

Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or similar communication.

In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the board of managers who participate in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, facsimile or telegram another member of the board to represent him/her at the meeting and to vote in his/her name.

The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation and kept in a minute book held at the registered office of the company. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers."

#### *Fifth resolution*

The sole partner resolves to amend Article 12 of the articles of association of the Company in order to cancel the reference to the residency of the managing director. Article 12 will hence read as follows:

" **Art. 12.** The board of managers may delegate its power to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called managing director(s). The board of managers may also appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney."

#### *Sixth resolution*

The sole partner resolves to amend paragraph 4 of Article 15 of the articles of association of the Company in order to delete the reference to the Grand Duchy of Luxembourg with respect to location of the general meeting of the shareholders. Article 15 will now read as follows:

" **Art. 15.** The sole partner shall exercise all powers vested with the general meeting of partners under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole partner or, as the case may be, by the general meeting of the partners. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five (25) partners, decisions of partners shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the board of managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the partners representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

Attendance by virtue of proxy is possible."

#### *Sixth resolution*

The sole partner resolves to approve the resignation from their office in their respective capacities as A managers and B managers of the Company, with immediate effect, of TMF Corporate Services S.A., Mr. Todd Russell LEE and Mr Magnus LARSEN.

#### *Seventh resolution*

The sole partner resolves to grant discharge to TMF Corporate Services S.A., Mr Todd Russell LEE and Mr Magnus LARSEN, prenamed, with respect to the exercise of their mandate until today.

#### *Eighth resolution*

The sole partner resolves to appoint with immediate effect, the following persons as managers of the Company for an unlimited period:

##### *A managers:*

- Penelope Katherine Marion GREEN, banker, born on 1 July 1972 in London, United Kingdom, with address at 46, Cholmeley Crescent, London N6 5HA United Kingdom;

- Ambra GAMBINI, banker, born on 5 March 1975 in Treviso, Italy, with address at, 8 Elm Court, Royal Oak Yard, London SE1 3TP United Kingdom;

##### *B manager:*

- Scott Iain MERRY, tax adviser, born on 15 January 1967 in Dundee, United Kingdom, with address at Pretty Lady House Ranks Green Fairstead Essex CM3 2BG. United Kingdom.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1,700.- (one thousand seven hundred euro).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, whom is known to the notary by its first and surnames, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:**

L'an deux mille neuf, le quatorze avril à 18 hrs.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Morgan Stanley Batherm Limited, une société constituée conformément aux lois des Iles Caïmans, enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro MC-208997, ayant son siège social à Uglan House, KY-KY1-1104, Grand Cayman, Iles Caïmans, ici représentée par M<sup>e</sup> Laetitia BORUCKI, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant la comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'entité susnommée représente la totalité du capital social de Morgan Stanley Ursa S.à r.l, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 132 600 constituée suivant acte de M<sup>e</sup> Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2608 du 15 octobre 2007 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés une dernière fois suivant acte de Maître Paul DECKER, notaire résidant à Luxembourg, le 27 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 15 janvier 2009 numéro 92.

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

#### *Agenda*

1. Décision de supprimer le paragraphe 4 de l'Article 10 des statuts de la Société;
2. Décision de supprimer le paragraphe 7 de l'Article 10 des statuts de la Société;
3. Décision de supprimer la dernière phrase du paragraphe 10 de l'Article 10 des statuts de la Société précisant le lieu d'initiative des conférences téléphoniques;
4. Décision de modifier la totalité de l'Article 10 des statuts de la Société dans son ensemble pour refléter les résolutions qui précèdent;
5. Décision de modifier l'article 12 des statuts de la Société de manière à supprimer la référence à la résidence au Luxembourg du directeur délégué à la gestion journalière;
6. Décision de modifier le paragraphe 4 de l'article 15 des statuts de la Société de manière à supprimer la référence au Grand Duché de Luxembourg concernant le lieu de tenue des assemblées générales des associés;
7. Décision d'accepter la démission de leurs fonctions respectives de gérants de Classe A et de gérants de Classe B de la Société, avec effet immédiat, de TMF Corporate Services S.A., Monsieur Todd Russel LEE et Monsieur Magnus LARSEN;
8. Décision d'accorder décharge à TMF Corporate Services S.A., Monsieur Todd Russel LEE et Monsieur Magnus LARSEN, susnommés, quant à l'exercice de leurs fonctions de gérants de la Société jusqu'à ce jour.
9. Décision de nommer, avec effet immédiat Penelope Katherine Marion GREEN, Ambra GAMBINI et Scott Iain MERRY comme gérants de la Société pour une période illimitée.

Ceci ayant été exposé, la partie comparante a requis le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide de supprimer le paragraphe 4 de l'Article 10 des statuts de la Société.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide de supprimer le paragraphe 7 de l'Article 10 des statuts de la Société.

#### Troisième résolution

L'associé unique décide de supprimer la dernière phrase du paragraphe 10 de l'Article 10 des statuts de la Société faisant référence au lieu d'initiation des conférences téléphoniques.

#### Quatrième résolution

Afin de refléter les résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'Article 10 des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 10.** La société est administrée par un Conseil de gérance, qui sera composé de trois (3) membres au moins, associés ou non, nommés pour une période limitée ou illimitée par l'unique titulaire de parts, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des titulaires de parts, et révocables par eux à tout moment sans motif.

L'assemblée générale des associés fera en sorte que le conseil de gérance soit composé comme suit:

- au moins deux (2) gérants de Classe A choisis sur une liste proposée par l'/les associé(s) de classe A, et
- un (1) gérant de Classe B choisi sur une liste proposée par l'/les associé(s) de classe B.

A moins que le contexte n'en dispose autrement, le terme "gérant" tel qu'utilisé dans les présents statuts se réfère aux gérants de Classe A et aux gérants de Classe B.

Le Conseil de gérance peut choisir un président parmi ses membres.

Le Conseil de gérance se réunit sur convocation de son président, aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent. Il doit être convoqué chaque fois que deux gérants le demandent.

Le quorum pour les réunions du Conseil de gérance est atteint si deux quelconques des gérants sont présents à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de gérance ont la même valeur juridique et les mêmes effets que celles prises lors d'une réunion du Conseil de gérance dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution et peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

De plus, tout membre du Conseil de gérance prenant part aux délibérations dudit Conseil par tout moyen de communication (notamment par téléphone) permettant à tous les autres membres du Conseil de gérance présents (en personne, en vertu d'une procuration, par voie téléphonique ou autre) d'entendre et d'être entendus à tout moment par les autres membres, sera réputé présent à cette réunion aux fins de calcul du quorum et sera autorisé à voter sur l'ordre du jour de la réunion. Les membres du Conseil de gérance prenant part aux délibérations dudit Conseil par de tels moyens de communication doivent ratifier leurs votes ainsi émis en signant une copie du procès-verbal de la réunion.

Un gérant, dans l'impossibilité de prendre part à une réunion, peut mandater par lettre, télex, fax ou télégramme un autre membre du Conseil pour le représenter à ladite réunion et voter en son nom.

Les résolutions du Conseil de gérance seront enregistrées dans un procès-verbal signé par tous les gérants qui ont pris part aux délibérations et gardées dans le registre des procès-verbaux tenu au siège social de la société. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux devront être valablement signés par le président de la réunion ou par deux gérants pour être produits en justice ou ailleurs."

#### Cinquième résolution

L'associé unique décide de modifier l'Article 12 des statuts de la Société de manière à supprimer la référence à la résidence au Luxembourg du directeur délégué à la gestion journalière. L'Article 12 aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 12.** Le Conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants, le(s)quel (s) sera(ront) nommé(s) directeur(s) délégué(s) à la gestion journalière. Le Conseil de gérance peut aussi nommer des mandataires de la société, qui ont le droit d'engager la société par leurs seules signatures, mais seulement dans les limites déterminées par la procuration du mandant."

#### Sixième résolution

L'associé unique décide de modifier le paragraphe 4 de l'Article 15 des statuts de la Société de manière à supprimer la référence au Luxembourg en ce qui concerne le lieu de tenue des assemblées générales des associés. L'Article 15 aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 15.** L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative du conseil de gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant la moitié (50%) du capital social.

La représentation au moyen de procuration est admise."

*Septième résolution*

L'associé unique décide d'accepter la démission de leurs fonctions respectives de gérants de Classe A et de gérants de Classe B de la Société, avec effet immédiat, de TMF Corporate Services S.A., Monsieur Todd Russel LEE et Monsieur Magnus LARSEN.

*Huitième résolution*

L'associé unique décide d'accorder décharge à TMF Corporate Services S.A., Monsieur Todd Russel LEE et Monsieur Magnus LARSEN, susnommés, quant à l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

*Neuvième résolution*

Les associés décident de nommer avec effet immédiat les personnes suivantes gérants de la Société pour une période illimitée:

*Gérants de Classe A:*

- Penelope Katherine Marion GREEN, banquier, née le 1<sup>er</sup> juillet 1972 à Londres, Royaume-Uni, ayant son adresse au 46, Cholmeley Crescent, Londres N6 5HA Royaume-Uni;
- Ambra GAMBINI, banquier, née le 5 mars 1975 à Trévis, Italie, ayant son adresse au 8 Elm Court, Royal Oak Yard, Londres SE1 3TP Royaume-Uni;

*Gérant de Classe B:*

- Scott Bain MERRY, conseiller fiscal, né le 15 janvier 1967 à Dundee, Royaume-Uni, ayant son adresse à Preti Lady House Rank Green Faire-part Essex CM3 2B, Royaume-Uni.

*Coûts*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est évalué à environ EUR 1.700,- (mille sept cents Euros).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la personne comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Laetitia Borucki, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 15 avril 2009 LAC/2009/14655. Reçu 75,-€

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 avril 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009071449/202/262.

(090084523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

---

**Regus plc, Société Anonyme.**

Siège de direction effectif: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.159.

Le Bilan consolidé au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009071711/10.

(090084224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

---